

Revue Canadienne



PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par un groupe de professeurs de l'Université de Montréal

SOMMAIRE

Pages

561 —	I. LA "SEMAINE SOCIALE" DE MONTRÉAL.. (Deuxième article).....	L'abbé Elie-J. Auclair
589 —	II. LA VITALITÉ FRANÇAISE AU CANADA.....	Le chanoine Emile Chartier
605 —	III. DE QUÉBEC À PERCÉ PAR LE FLEUVE.....	M. Tamisier, s. j.
622 —	IV. A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES.	Le sénateur Thomas Chapais
639 —	V. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.....	* * *

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL — Canada



L'AUTOMNE—l'homme des champs qui a semé du bon grain, récolte d'abondantes et riches moissons. Viennent ensuite les glaneuses qui ramassent les épis qui restent pour que rien ne se gaspille.

Pour récolter la richesse, à l'automne de la vie, semons de bonne heure, d'abondantes économies, pratiquons aussi l'épargne des **sous**, afin que rien ne se gaspille. Pour cela, il n'y a pas de plus sûr moyen qu'en devenant déposant à

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil.

BUREAU PRINCIPAL
et seize succursales à Montréal.

A. P. LESPÉRANCE,
Gérant-Général.

La " Semaine sociale " de Montréal

(21-25 JUIN 1920)

DEUXIEME ARTICLE

LES TROIS DERNIÈRES JOURNÉES

NOUS avons vu, dans un précédent article, ce qu'ont été les deux premières journées de notre *Semaine sociale* de Montréal. On y avait, nos lecteurs se le rappellent, commencé l'étude de l'encyclique *Rerum novarum*. M. Guy Vanier avait parlé " du mouvement social catholique qui l'a précédée ", et Mgr Lapointe, " de la crise sociale telle que décrite par Léon XIII ". M. Arthur Saint-Pierre avait traité de la question ouvrière au Canada. M. l'abbé Lucien Pinault et M. André Fauteux avaient montré que le socialisme est un faux remède au mal social dont nous souffrons et qu'il ne saurait produire que les conséquences les plus funestes. Enfin, M. l'abbé Curotte avait commencé d'exposer la solution qu'apporte au problème social la doctrine de l'Eglise, en établissant la nécessité des inégalités et des souffrances dans le monde. Nous ne parlons pas, pour l'instant, du discours de M. Chapais, le mardi soir, puisque, l'on s'en souvient, nous avons remis à un troisième article l'analyse des diverses grandes conférences qui furent données chaque soir de cette semaine si chargée.

* * *

Le troisième jour (mercredi, 23 juin), cinq leçons devaient nous être exposées, qui continueraient, naturellement, l'étude de l'encyclique. Nous y venons, sans plus de préambule.

✓

M. le juge Charles-Edouard Dorion, de Québec, avait à traiter des "devoirs réciproques des deux classes". Chrétien éclairé autant que magistrat intègre, très connu pour sa distinction et sa parfaite loyauté, l'honorable juge se présentait aux *semainiers* en leur inspirant une confiance parfaite. Ils n'ont pas été déçus. "C'est une véritable jouissance pour l'esprit, écrivait M. Jules Dorion en analysant le travail de son distingué homonyme, de voir un juriste aussi averti faire comme toucher du doigt les relations intimes qui doivent exister entre le droit humain et le droit divin ou les exigences de la justice divine." En deux lignes, c'était tout dire. M. le juge divisa sa leçon en trois parties, prouvant d'abord que les lois économiques, dans une société sans religion, créent un état de luttes où le plus fort écrase le plus faible, établissant ensuite que le droit lui-même, le droit sans religion, est impuissant à arrêter l'homme sur la pente de la servitude, faisant voir enfin que l'ordre et la liberté ne sont accessibles à l'homme que par la pratique des vertus de foi, d'espérance et de charité. C'était, on le voit, un beau thème. Citons un extrait substantiel de son développement.

Les devoirs réciproques des maîtres et des ouvriers sont les mêmes que ceux de tous les humains. Ils sont fondés sur la liberté des contrats, gage de la liberté des individus. Le patron doit donner une juste rémunération à l'ouvrier et lui procurer des conditions de travail convenables. De son côté, l'ouvrier, suivant son engagement librement contracté, doit le travail convenu pendant le temps convenu. L'opinion doit être éclairée par la lumière de la révélation. Si les lois économiques seules ne font qu'accroître l'inégalité entre les hommes et si le droit humain seul est impuissant à maintenir entre eux l'égalité, c'est que le droit humain n'atteint pas à la hauteur de la vocation de l'homme. Le droit est la loi de la société temporelle, destinée à faire régner l'ordre temporel ou la justice humaine. Cela ne suffit pas. Il faut se souvenir que l'homme est partie d'une société surnaturelle. Cette société surnaturelle fait intervenir la charité, vertu qui ne fait pas sans doute disparaître les inégalités—

elles doivent subsister — mais qui fait maître l'harmonie entre les différentes classes. Par elle, le patron est mieux disposé à donner tout ce dont l'ouvrier a besoin, et l'ouvrier est porté à être moins exigeant, à ne pas considérer le capitaliste comme son ennemi. La réforme sociale doit se faire dans les deux classes. Il ne faut pas tout attendre de l'ouvrier, ni non plus du patron. Ils doivent aller l'un vers l'autre. Vraiment chrétiens tous les deux, ils se rencontreront dans le sein de l'Eglise. Entre le pauvre et le riche, il faut, comme tiers désintéressé, le prêtre. Quel que soit l'ordre nouveau qui surgira de notre société en travail, l'Eglise est là pour l'accueillir. La démocratie, en s'émancipant, a laissé bien des ruines sur son passage. Mais, quand ses énergies auront été domptées par la paix chrétienne, elle reprendra le pèlerinage sacré de l'humanité au tombeau du Christ et elle mettra ses forces au service de l'Eglise pour quelque croisade nouvelle. Ce sera son salut et celui de la société tout entière.

* * *

Suivant toujours l'encyclique, le Père Lamarche, de l'ordre de saint Dominique, un prêcheur expérimenté et un homme à l'esprit fin, dont la langue est riche de trouvailles heureuses — c'est à lui, a-t-on raconté, que nous devons le mot fameux " miracle canadien " qu'a repris plus tard M. Maurice Barrès — traite, dans la leçon suivante, de l'usage bien entendu des richesses. Il définit d'abord ce que c'est que l'argent et ce qu'est sa valeur, réelle ou métallique, nominale ou monétaire, virtuelle, morale (ou plutôt amoral). Quant à son usage, selon l'enseignement de l'Eglise — qui a perfectionné ce que la philosophie n'avait pu qu'ébaucher —, l'argent est avant tout un moyen d'échange. Comme dit l'adage, il est rond pour rouler et non pas plat pour s'entasser. En lui-même, l'argent est amoral; il ne peut être une fin, mais il doit être un moyen qu'on emploie en vue d'un idéal supérieur.

La gérance d'une fortune n'est pas un jeu de pile ou face avec le métal frappé, mais un rôle de prévoyance exigeant la meilleure attention de l'esprit et les plus hautes dispositions du cœur. Que le dévouement

aille de pair avec l'ambition et la formule de Guizot *Enrichissez-vous* ne sera plus un cri du ventre, mais un appel de l'esprit... En ce qui concerne l'argent, il y a mépris et mépris : pure sottise, le mépris qui en conteste l'utilité et la valeur ; fruit de sagesse au contraire, et surtout perle évangélique, le mépris qui dit à Mammon : *Je veux m'emparer de toi pour en tirer meilleur que toi...* La vraie philanthropie, ainsi que disait Coppée, voit en tout homme un frère et dans tout malheureux un frère préféré.

Cette citation, que nous voudrions allonger, donne une idée de la façon alerte et originale dont le distingué dominicain en usa avec ses auditeurs de la *Semaine sociale*. Aussi fut-il particulièrement goûté. Dans la dernière partie de son travail, il parla du devoir de l'aumône, de sa socialisation, c'est-à-dire de l'importance qu'il y a " de la diriger vers une catégorie spéciale de miséreux par l'entremise d'une collectivité qui s'en occupe et connaît à fond leurs besoins..." En passant, touchant l'utilité qu'il y aurait, pour le grand public, de mieux connaître ce que font nos oeuvres d'assistance, il a un mot vraiment exquis : " Nos bonnes soeurs, dit-il, allongent constamment leur voile sur leurs opérations tant financières que charitables. " Feraient-elles mieux de tenir leurs registres ouverts ? Délicat problème ! En tout cas, nous sommes de toute notre âme avec le conférencier alors qu'il conclut :

Donnons quand même, puisqu'en donnant nous sommes toujours sûrs de faire du bien aux autres et à nous-mêmes. Donnons puisque l'aumône est un facteur essentiel au maintien comme au progrès de l'ordre social, et puisque, advenant l'échec de tout système humain en présence des convoitises aveugles et des fureurs déchaînées du prolétariat, la charité du Christ luirait encore sur le monde saisi de vertige comme un fanal au-dessus de l'abîme.

* * *

C'est donc à l'Eglise surtout, et à sa doctrine, qu'il est nécessaire de demander la solution du grand problème des conflits sociaux. Mais l'Etat, c'est-à-dire, le gouvernement de

chaque peuple, quel qu'il soit d'ailleurs, a aussi sa part d'action à fournir. On avait demandé à Mgr Paquet, l'éminent théologien du séminaire de Québec, dont la science n'a d'égal que son art de l'exposer avec clarté et élégance, et qui fait tant honneur au nom canadien jusque dans les grandes chaires des universités du vieux monde, d'entretenir les *semainiers* " des devoirs généraux et particuliers de l'Etat " pour résoudre la question sociale. Mgr Paquet avait bien voulu écrire son travail, mais c'est l'un de ses disciples — un autre lui-même, a-t-on dit en le présentant — M. l'abbé Cyrille Gagnon, aussi du séminaire de Québec, qui en donna lecture. Il le fit du reste, remarque M. Jules Dorion, de manière à en faire ressortir toute l'importance et le lumineux enseignement. Nous n'avons sous les yeux qu'un résumé de ce travail, celui qu'ont publié le *Devoir* et l'*Action catholique*. Il suffit à bien montrer que, cette fois encore, Mgr Paquet a su être docte et docteur dans tous les sens. Ce résumé, si plein, nous nous demandons comment faire pour le condenser encore. Il le faut pourtant, notre cadre l'exigeant. Au sujet de l'intervention de l'Etat pour la pacification sociale, il y a trois écoles. L'école sociale catholique évite tout ensemble les excès de l'école socialiste et de l'école libérale. Elle ne veut ni d'une autorité qui accapare tous les rôles, ni d'une liberté qui autorise tous les abus. Les fonctions propres de l'Etat, selon l'encyclique, se peuvent ramener à deux : protéger les droits de chacun et promouvoir le bien général. Dans le domaine ouvrier en particulier, on attend d'abord de l'Etat un concours d'ordre général qui consiste dans une bonne organisation et un bon gouvernement de la société. Mais il y a plus, et ici nous citons le texte même de l'analyse que nous avons sous les yeux, laquelle est sans doute autorisée :

L'Etat a en plus le devoir d'intervenir d'une façon directe et immédiate, par les moyens qui lui sont propres, en faveur de la classe ouvrière.

Ce devoir est basé sur la justice distributive qui a proprement pour objet de répartir d'une façon équitable et proportionnelle, entre toutes les catégories de citoyens, les biens et les services sociaux. En vertu de ce principe de juste équilibre, l'Etat doit sa protection et son assistance non seulement aux classes riches, mais encore aux classes indigentes. Il ne s'agit pas de supprimer la hiérarchie des rangs, l'inégalité des conditions. Les dirigeants dans la société sont nécessaires et ils ont droit au respect et à la rémunération que leurs fonctions réclament. Mais d'autres classes d'hommes apportent aussi au public leur travail, leur part de services, et contribuent, quoique différemment, au bien-être commun. Telles sont les classes ouvrières, productrices des biens matériels sans lesquels le corps social ne saurait subsister. L'équité veut donc que l'Etat fasse en sorte qu'il revienne aux travailleurs une part convenable de ces biens. L'intérêt des ouvriers et l'intérêt également de la paix sociale désirée par tous les citoyens le demandent. Le pape ajoute que, "dans la protection des droits, le gouvernement doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents". Depuis que l'encyclique *Rerum novarum* a été publiée, le travail s'est organisé et dispose aujourd'hui, pour la défense de sa cause, d'une force qui lui manquait. Mais la force patronale elle-même s'est accrue. Et il semble que l'argument de Léon XIII garde, en grande partie, sa valeur.

Mgr Paquet descend ensuite, avec l'encyclique toujours, sur le terrain des interventions particulières. Il rappelle une page de Léon XIII qui les retrace, ces interventions, d'une façon très nette. Il y ajoute une citation de Pie X, où la justice est distinguée de la charité, et où les devoirs de justice, tant pour les ouvriers que pour les patrons, sont clairement énoncés. Enfin, il conclut que la théorie sociale de l'intervention de l'Etat, exposée par l'encyclique, oriente admirablement les esprits entre les écueils opposés de l'école libérale et de l'école socialiste. Nos hommes publics ne se pénétreront jamais trop de tels enseignements.

* * *

M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des oeuvres sociales dans le diocèse de Montréal, qui avait à traiter du salaire, ne

devait d'abord prendre la parole que le lendemain. Logiquement, l'étude de M. l'avocat Prince, professeur à Laval de Québec, sur les conditions du travail à travers les âges, devait venir avant celle de M. l'abbé Hébert. Mais pour laisser libre l'après-midi du jeudi, au cours de laquelle devait avoir lieu l'inauguration du monument Dollard, on invita M. l'abbé Hébert à présenter son travail dès l'après-midi du mercredi. C'est pour la même raison que M. le professeur Edouard Montpetit, qui devait aussi, d'après le premier programme, parler le jeudi après-midi, donna son cours le mercredi soir, à 8 heures. Afin de suivre l'ordre logique, nous allons ici, dans ce travail d'analyse, parler d'abord de l'étude de M. Prince, de portée plus générale.

Modeste et sans prétention, mais instruit et expérimenté dans l'art du bien dire, M. l'avocat Prince a fait honneur à sa réputation. Nous avons dit qu'il avait été chargé d'étudier les conditions du travail à travers les âges, afin, évidemment, de montrer à quels besoins a répondu l'encyclique en en traçant les limites. Il rappela ce qu'était le travail chez les Grecs et chez les Romains — oeuvre des seuls esclaves qu'on traitait comme des brutes! —, puis comment les conditions du travail se sont graduellement changées au cours des âges sous l'influence de l'Eglise. Il arriva ainsi à parler des corporations chrétiennes du moyen âge.

Toute cette période, dit-il, est imprégnée des enseignements et des pratiques de l'Eglise sur la condition des ouvriers. Aussi ces derniers ont-ils connu alors des siècles de repos. Mais la révolution française est venue, qui a tout bouleversé. Avec la proclamation des droits de l'homme, le prolétariat a perdu son ascendant et sa liberté de travail. L'ouvrier a dû subir les vicissitudes d'un pouvoir tyrannique, les violences et les exactions de patrons devenus des potentats... En France, sous le second empire, les classes ouvrières semblent respirer plus à l'aise, malgré certaines conditions désavantageuses. Elles relèvent la tête et s'affirment davantage sous la république de 1870. Il n'existait pas encore, cependant,

de code uniforme pour régler les conditions du travail en les établissant sur la justice et la fraternité. C'est Léon XIII qui en a doté le monde par sa célèbre encyclique, synthèse superbe de l'enseignement de l'Église à travers les siècles. La *Rerum novarum* révolutionna pour le bien la classe des prolétaires et celle des capitalistes. Elle suscita chez les uns et chez les autres une longue série de débats qui aboutirent, dans la majorité des cas, à des accords et à des ententes. Les ouvriers, désormais, jouissent de leurs droits en accomplissant leurs devoirs. Les tyrans du travail, profiteurs et exploités, disparaissent graduellement... Aujourd'hui, les prolétaires travaillent dans des conditions qui contrastent avec celles de leurs pères... Il faut souhaiter que, de mieux en mieux, dans les milieux capitalistes et dans les milieux ouvriers, on mette en pratique les principes de l'encyclique. C'est une garantie d'ordre et un gage de prospérité.

Nous avons reproduit fidèlement, d'après le compte rendu des journaux, les énoncés de M. Prince. Mais le distingué professeur nous pardonnera de lui dire qu'il nous paraît bien optimiste. Le tableau qu'il nous offre des conditions actuelles du travail est vraiment bien beau! Ce serait cela, exactement, si l'encyclique eût été mieux comprise et plus écoutée. Mais l'a-t-elle été jusque-là? Nous en doutons.

* * *

Précédemment, avons-nous dit, M. l'abbé Edmour Hébert avait parlé du salaire. Le directeur des oeuvres sociales du diocèse de Montréal est devenu un sociologue de carrière. Il a fait de l'oeuvre difficile et délicate, qui lui a été confiée par son archevêque, le but unique de ses préoccupations et de ses labeurs. C'est son champ d'apostolat, et il est facile de constater qu'il le cultive avec un soin et une ténacité qui ne se lassent pas. Mieux que personne, il était qualifié pour nous enseigner ce qu'il faut entendre par le salaire, quelle est la nature du juste salaire et sur quelle base il convient de se placer pour l'apprécier. Sa leçon, très sûre, et très solide, se peut résumer comme suit.

Le salaire est, dans ses éléments constitutifs, une rétribution du travail engagé, stipulé par contrat entre le patron et l'ouvrier. D'autre part, le travail est la propriété personnelle de l'ouvrier. L'exercice du travail, la transformation des matériaux, la réalisation des produits sont le fait de l'ouvrier. Il a donc droit à une rétribution équivalente, qui est le juste salaire. Le libre consentement des parties contractantes est certainement une condition essentielle à la validité du contrat de travail, mais ce n'est pas la seule. Le contrat de travail est un contrat d'échange, un contrat soumis aux principes de la justice commutative. Or, la justice exige dans les contrats d'échange qu'il y ait égalité entre ce que l'on reçoit et ce que l'on donne. La conclusion du contrat de travail fondée sur l'acceptation de ses clauses par les deux parties contractantes n'est donc pas de sa nature une preuve que le contrat est juste. Il arrive parfois que l'ouvrier n'est pas libre, surtout s'il est père de famille et sans économies, et qu'il se trouve ainsi à la merci de l'employeur. L'ouvrier, dans la plupart des cas, subit une nécessité, et s'il accepte un salaire inférieur au service rendu, c'est parce qu'il a absolument besoin de vivre, qu'il ne trouve pas de rémunération plus élevée et qu'il préfère travailler au rabais que de ne pas travailler du tout. Le salaire conventionnel est juste autant qu'il répond à la valeur du travail fourni. Les socialistes s'opposent à toute idée de salaire. Pour eux, le travailleur a droit à l'intégrité du produit de son travail, et le patron n'a aucun droit sur les profits de son industrie, parce que c'est un accaparement. Il s'ensuit que le patron ne peut jamais, ni légitimement retirer un intérêt de son argent, ni se payer de ses risques et de ses responsabilités. Mais, cette théorie ne saurait être acceptée. Le capital possède, comme moyen de production, une grande puissance, lui aussi, en ce qu'il sert à acquérir la richesse et à activer le travail, par des moyens de productivité plus grands. Le patron a donc également droit de retenir une partie des bénéfices en raison des risques qu'il court et des responsabilités qu'il porte. Quel est le moyen d'apprécier le juste salaire? Nous avons pour cela deux bases d'appréciation: la subsistance de l'ouvrier et la valeur économique de son travail. C'est cette valeur du travail fourni qui est la mesure propre du juste salaire. La fin du travail, déclare saint Thomas, est ordonnée à l'entretien de la vie. Le salaire, pour être juste, doit assurer à l'ouvrier dans la répartition des bénéfices une part proportionnée à la somme de travail mise en valeur. Cette proportion subsiste dans l'état florissant d'une industrie. Jamais, cependant, l'état contraire ne doit justifier de ne pas don-

ner au travailleur assez pour l'entretien de sa vie. La justice réclame que le salaire réponde adéquatement au travail. Si, par suite des circonstances favorables au milieu desquelles se développe l'industrie, le travail de l'ouvrier acquiert une valeur plus grande, le patron qui se contenterait de donner à l'ouvrier un salaire suffisant pour sa subsistance aurait tort de s'imaginer qu'il a satisfait aux prescriptions de la justice. Le problème social oscille entre deux pôles : le salaire équitable de l'ouvrier et le bénéfice raisonnable du patron. Quelle que soit la prospérité de l'industrie, le patron doit limiter son ambition à un bénéfice légitime, proportionné à la part qu'il a prise dans la production. Tout surplus d'un bénéfice légitime et proportionné est un prélèvement sur le juste salaire de l'ouvrier ou une exploitation des consommateurs. — La rétribution du travail, oeuvre personnelle de l'ouvrier, ne se rapporte, ainsi que l'enseigne Zigliara, qu'accidentellement et subsidiairement à sa famille. Mais l'équité demande qu'on se souvienne que Dieu a attaché des devoirs à l'exercice de la perpétuation de l'espèce. Le droit de fonder une famille a comme conséquence naturelle le devoir de l'entretenir, de l'élever, de la pourvoir, de subvenir à ses divers besoins. Or, la divine providence, toujours infiniment sage, n'a pu imposer aux chefs de famille un pareil devoir sans leur fournir en même temps les moyens nécessaires pour s'en acquitter convenablement. Il entre donc dans le plan divin que le travail de l'ouvrier soit suffisamment rémunéré pour lui permettre de procurer à ses enfants, à défaut d'un bien-être considérable, le pain quotidien et les moyens de se faire un avenir sortable.

* * *

M. le professeur Edouard Montpetit, le brillant secrétaire de l'Université de Montréal, devait clore les exercices de cette troisième journée de notre *Semaine sociale*, dans la séance du soir, en commentant la lettre récente de l'épiscopat des Etats-Unis et en traçant, d'après cet important document, un programme catholique de reconstruction sociale. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain article.

* * *

En fait, la quatrième journée de la *Semaine sociale* ne devait pas être moins remplie que les autres, puisque les se-

mainiers devaient assister, dans l'après-midi, à l'inauguration du monument Dollard, et, le soir, à une grande manifestation ouvrière (en plein air, au parc Lafontaine), sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste. Mais, à cause de cela même, deux leçons seulement, celles de l'avant-midi, purent être données à la *Semaine sociale*: la première, sur les grèves, par le Père Villeneuve, supérieur du scolasticat des oblats à Ottawa, et la deuxième, sur le travail des femmes et des enfants, par Mme Gérin-Lajoie, présidente de la *Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste*.

Le Père Villeneuve, dont les lecteurs de nos principales revues connaissent la science et le beau talent, traita du problème des grèves avec une remarquable compétence. Il en exposa la nature, les causes et les effets. Il indiqua surtout quels remèdes, curatifs ou préventifs, il conviendrait de leur apporter. Pourvu, dit-il, que les grèves soient justes dans leurs fins et loyales dans leurs moyens, elles peuvent, comme les procès et les guerres, légitimer le risque des lourds dommages qu'elles causent nécessairement. On ne peut pas plus nier à l'ouvrier le droit de quitter le travail en certains cas qu'on ne peut nier au patron le droit de fermer son atelier. Au reste, c'est en grande partie aux grèves ou à la crainte des grèves que sont dues la plupart des améliorations des conditions de travail dont bénéficient de nos jours les ouvriers. Mais il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, que les grèves sont des moyens extrêmes auxquels on ne peut recourir que quand tous les autres sont inefficaces. Parlant des mesures à prendre pour prévenir le mal des grèves, le savant professeur note d'abord ceux qui sont d'ordre moral ou d'ordre professionnel. Nous n'y insistons pas, désespéré que nous sommes de rendre justice, en quelques lignes, à ce solide exposé d'une question si difficile et si actuelle. Mais nous tenons à citer la page, particulièrement intéressante pour nous, où le

Père Villeneuve rappelle ce que l'Etat peut faire, et ce qu'il a fait chez nous par la loi Lemieux, pour le règlement des conflits entre le capital et le travail. Il nous semble que c'est là une page assez neuve et qui mérite une spéciale attention.

Sans conteste, c'est l'une des grandes fonctions du pouvoir public fondé sur l'essence même de la société civile, et découlant du rôle propre à un gouvernement, que, tout en garantissant la liberté respective des ouvriers comme des patrons, il cherche par une sage législation ouvrière à dissiper les causes de désordre et à épargner ainsi à la société les trop graves inconvénients qui en résultent. L'Etat doit se soucier de porter des lois qui peuvent plus directement combattre le mal de la grève. Les meilleures de ces lois sont celles qui préconisent pour la solution des différends ouvriers le recours à l'arbitrage libre et à la conciliation. Quant à un arbitrage forcé, au nom de quelle autorité pourrait-il être constitué et imposé ? Si l'Etat peut forcer, dans les conjonctures ordinaires de l'état social, les ouvriers à travailler pour le prix qu'il fixe et les patrons à produire aux conditions qu'il détermine, c'est la liberté individuelle qui disparaît. Aussi une législation imposant l'arbitrage obligatoire d'une manière absolue est-elle jugée par les meilleurs esprits comme une ingérence abusive de l'Etat dans le domaine de la liberté des individus. La conciliation n'est pas l'arbitrage. Ce dernier procédé aboutit à la sentence d'un tiers qui juge lui-même. Le premier est une tentative de rapprochement, un pouvoir accommodateur exercé par un tiers entre les opposants.

Au Canada, en vertu de la loi Lemieux — ainsi dénommée de par son parrain politique, mais l'oeuvre du chef actuel de l'opposition — pour certaines grandes industries spécialement déterminées et toutes autres qui désirent se soumettre à cette loi, c'est le principe de conciliation et non l'arbitrage qui est en vigueur. La loi pourvoit d'abord à la formation de comités d'enquêtes et conseils de conciliation, puis elle interdit d'une manière générale, dans toutes les industries soumises à cette loi, la déclaration d'une grève ou d'un *lock out* avant que le différend n'ait été soumis ou pendant qu'il lui est présenté. Sur 219 cas rapportés en 9 ans (1907-1916) à des conseils du genre, 174 ont donné lieu à des enquêtes et 21 grèves seulement n'ont pu être empêchées. C'est incontestablement un succès. Quoiqu'il en soit, le profit et la sagesse de cette loi, qui sans être parfaite offre d'incontestables avantages, ont été hautement recommandés par la convention des Trois-Rivières (celle des unions nationales ca-

tholiques), qui a voulu en faire étendre l'application d'une façon toute particulière aux employés des services publics. La convention recommande le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant les conditions de travail des pompiers et des hommes de police, et elle demande, que, dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage, le gouvernement s'en tienne au principe de les faire constituer par les parties en cause même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel.

Nous nous reprocherions de ne pas citer en outre la conclusion générale à laquelle s'est arrêté le Père Villeneuve. Les hommes d'oeuvres ne la méditeront jamais trop.

Cependant, sages tant qu'on voudra soient les lois publiques, fortement armaturé le syndicalisme ouvrier, mis en oeuvre tous les moyens de conciliation et d'arbitrage les mieux assurés, pourrait-on être certain, après cela, que la guerre entre les patrons et les ouvriers a pris définitivement fin? Il serait plus que téméraire de l'affirmer. L'expérience est du reste là pour prouver que, livré à ses propres ressources, l'Etat est en fin de compte impuissant à protéger la société contre les secousses redoutables qui l'ébranlent jusque dans ses fondements. Le seul moyen efficace d'arriver sérieusement à une paix sociale, c'est le retour loyal aux principes chrétiens qui régissent les relations entre maîtres et serviteurs, entre capital et travail. Patrons et ouvriers ne pourront que gagner à méditer et à faire passer dans la pratique de leurs relations mutuelles les paroles si sages et si élevées de Léon XIII.

* * *

C'est toujours d'ailleurs, guidés par la lumière de l'encyclique, à la même conclusion qu'en arrivaient les professeurs ou conférenciers de la *Semaine sociale*. Inégalités sociales, usage des richesses, questions de salaire ou questions de grèves, toutes ces causes de conflits se poseront constamment devant l'opinion, et, seule, la doctrine de l'Eglise, qui prêche la charité en même temps que la justice, pourra leur fournir des solutions complètes. Mme Gérin-Lajoie, la distinguée

femme d'œuvres, à l'initiative et à l'activité de qui nos unions professionnelles de femmes et leur fédération nationale doivent de vivre, allait montrer, dans la leçon suivante, qu'il en va de même pour le travail des femmes et des enfants. Mme Lajoie apportait à ses auditeurs une étude très soignée, bourrée de chiffres, documentée et sérieuse, que nous ne saurions ici suivre pas à pas, mais dont il nous plaît de reconnaître la pénétrante valeur d'observation et la haute portée morale. Le pape Léon XIII, dans son encyclique, n'a pas manqué, débute la conférencière, de jeter un regard de tendresse sur l'enfant et sur la femme, ces faibles si souvent exploités par l'industrie moderne. Pour l'enfant, il demande qu'on n'entrave pas sa croissance. Pour la femme, il exige qu'on ne contrevienne pas en elle le plan divin et qu'elle puisse se donner avant tout à son rôle essentiel qui est d'être mère. L'enfant et la femme, quand même, sont voués à la loi du travail. Mais ce travail s'accomplit dans des conditions différentes de celui de l'homme. L'homme, en effet, peut concentrer toute son énergie sur sa carrière, tandis qu'il n'est pas permis à la femme d'oublier sa fonction familiale. Dans notre pays, la femme mariée qui travaille hors de chez elle est encore l'exception. La jeune fille elle-même attache d'ordinaire un caractère transitoire à l'occupation qu'elle exerce en dehors de chez elle. Elle attend de se marier et ne pense qu'à un gain immédiat. C'est pourquoi les carrières utiles à la vie de famille sont par elle plutôt recherchées : les métiers de l'aiguille, la confection, les modes, ou encore l'enseignement et le soin des malades. Mais l'encombrement jette parfois les femmes en dehors de ces cadres. Les conditions économiques de nos temps semblent les pousser de plus en plus à se spécialiser. Combien de femmes déjà, au Canada, travaillent dans l'industrie ? Dix-huit ou vingt pour cent de la main-d'œuvre dans l'industrie, répond Mme Lajoie, sont fournis

par la femme. D'ailleurs, elle contribue bien davantage au grand total de la richesse nationale. Le travail pour la femme n'est pas une nouveauté. Un coup d'oeil sur l'histoire permet à la conférencière de l'établir. Mais le travail des femmes et celui des enfants ont pris de nos jours une orientation nouvelle.

Avant tout il faut vivre, dit la conférencière, et quand la grande industrie, tuant l'atelier familial, prit les rouets et les métiers et les riva à la manufacture, la femme et l'enfant qui avaient faim prirent le chemin de l'usine et c'est là que nous les retrouvons aujourd'hui. En vain voudrait-on leur faire rebrousser chemin et les contraindre à s'étioler près de l'âtre éteint. Ils mourraient, ou, tout au moins, leurs souffrances offriraient à la société un danger plus grand encore que celui qui naît de la grande industrie. Les enquêtes ont révélé en Europe les horreurs du *sweating system* et ont fait ressortir les maux sans nombre, parmi lesquels la peste blanche, qui sont nés de ce travail accompli dans le silence du taudis ou sous les doigts amaigris de l'ouvrier à domicile. Les catholiques sociaux en ont démontré souvent le caractère stérile et meurtrier.

Mme Lajoie expose ensuite des données et des statistiques sur la législation industrielle, sur la durée du travail des femmes et des enfants, sur ses diverses conditions, sur le salaire féminin. Enfin, après avoir rappelé les *desiderata* de la conférence internationale du travail tenue à Washington en 1919 et montré que la situation est meilleure chez nous que là-bas, la conférencière suggère les réformes qui sont au Canada les plus pressantes.

Ce qu'il faut avant tout donner à la femme, c'est un caractère trempé pour faire face aux devoirs de son état, c'est une conscience avertie du rôle qu'elle joue dans le monde du travail et des répercussions de ses actes sur les destinées du prolétariat, c'est le sentiment de sa responsabilité et de la solidarité qui l'unit aux travailleurs. Elle devrait se familiariser avec les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits. Elle devrait s'affranchir de toute insouciance, de toute ignorance à ce sujet et faire en

sorte que sa présence dans l'industrie, loin de compliquer les problèmes vitaux qui y résident, soit bienfaisante et aide à leur juste solution. Je sais que la femme n'est pas seule de la partie à faire baisser les salaires. Mais qu'elle réagisse au moins dans la mesure de ses forces contre toute dépression de la main-d'oeuvre. Puis, qu'elle ait à coeur d'accomplir son travail avec toute l'intelligence dont elle est susceptible, et qu'elle s'instruise, car c'est pour elle la condition de l'avancement et du succès. Formation de l'esprit par une culture générale, habileté du métier par l'instruction technique, voilà, à mon sens, comment doivent s'orienter les réformes...

* * *

La cinquième et dernière journée de notre *Semaine sociale* devait nous offrir, elle aussi, pas moins de cinq leçons, sans parler, pour le moment, de la conférence du soir, dans laquelle M. l'avocat Antonio Perrault traiterait d'une façon magistrale du devoir de chacun. Dans la matinée, M. le curé Perrier avait à parler des oeuvres sociales, de leur importance et de leur esprit, et M. l'avocat Mercier-Gouin, du droit d'association. Dans l'après-midi, M. le curé Henri Gauthier traiterait des oeuvres de protection de la jeune fille, et M. l'abbé Léonidas Adam, de Sherbrooke, des unions ouvrières catholiques, après quoi le Père Dassonville, un jésuite, délégué de l'*Action populaire* de Reims, exposerait ce que sont les *Semaines sociales* de France et les diverses écoles sociales analogues à celle de Reims. Riche programme encore que celui-là, où il y aurait tant à prendre pour s'instruire et s'édifier, nous allons le voir.

L'actif, intelligent et si populaire curé Perrier traita donc des oeuvres sociales. Il est assez connu de nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à dire avec quelle compétence et quelle autorité il sut le faire. Les oeuvres sociales, dit-il tout d'abord, Léon XIII en parle naturellement dans son encyclique, et il cite le passage qu'il doit commenter. Mais que faut-

il entendre par les oeuvres sociales? L'homme, explique le conférencier, est nécessairement sociable. Il vit avec de ses semblables, dans sa famille, dans sa profession, dans la cité qu'il habite. Pour l'amélioration des conditions de vie de l'être humain, il faut tenir compte de cette triple société. Trois lois fondamentales, de par Dieu, régissent la famille : la loi de stabilité, la loi d'autorité, la loi d'amour. Il faut durer, vivre dans l'ordre, s'aimer. Et pour cela, la famille, la famille nombreuse, voulue le plus souvent par la nature — surtout chez nous — doit être bien logée. Et le conférencier parle de la question, qu'il appelle capitale, des logements d'ouvriers. C'est une oeuvre sociale que d'y voir. L'ouvrier, en deuxième lieu, comme les autres humains, plus particulièrement peut-être, a son milieu professionnel, dont il dépend, et où se trouve pour lui le secours dans l'adversité, dans les réclamations à faire entendre, dans les ententes qui protègent : les mutualités, les syndicats, les coopératives sont des oeuvres sociales qui se complètent les unes les autres. Enfin, il y a la société voulue par le milieu où on habite : la cité ou encore la paroisse. Les oeuvres paroissiales doivent être à la base de toute oeuvre sociale. Et M. Perrier parle des comités paroissiaux, des patronages, des caisses de dotation, des caisses d'épargne, et de tout ce qui s'y rapporte. Il insiste ensuite sur la nécessité des oeuvres sociales, évoquant au passage les paroles de M. de Mun : " Des oeuvres, encore des oeuvres et toujours des oeuvres ! " Le conférencier appuie sur l'importance de la confessionnalité dans la pratique des oeuvres. Et ici, il nous paraît opportun de le citer textuellement :

Posons d'abord comme principe que nous n'avons pas une double conscience et que, catholiques dans notre vie individuelle, nous devons également l'être dans notre vie publique et sociale. Nous n'avons nullement le droit de nous diviser et de nous consacrer pour une moitié aux choses divines et pour une autre moitié aux choses profanes. Nous sommes trans-

formés par la religion. Notre transformation doit apparaître dans toutes les manifestations de notre activité. Croyants, nous devons l'être dans toutes nos oeuvres. Au surplus, nos oeuvres n'ont-elles pas pour fin principale de propager et d'étendre le royaume de Jésus-Christ sur la terre et de rétablir parmi les hommes le règne de la justice dans la vérité et la charité ? Et comment travailleraient-elles à la réalisation de ce programme, si elles ne sont franchement, ouvertement, catholiques, fidèles à tous les principes de la religion du Christ, insensibles aux tendances de notre siècle qui est le siècle des transactions et des concessions ? C'est, du reste, le mot d'ordre reçu de nos chefs. On nous a rappelé la direction des papes pour les unions ouvrières, nous n'y reviendrons pas. Nous savons bien que Pie X a toujours montré son dessein d'imprimer aux institutions qui dépendent de lui un caractère nettement religieux. Au surplus l'esprit de foi est un gage de succès. Les oeuvres qui ont réussi ont été fondées sur les principes chrétiens. La presse nettement catholique a fait plus de bien que la presse qui craint d'affirmer sa foi... Les patronages, les cercles, les associations où l'élément religieux domine tout prennent des proportions que ne connaissent pas les institutions établies sur d'autres bases. — Les oeuvres mixtes et neutres se ressentent de ce qu'il y a de faux et de bâtard à leur origine. La plupart du temps les catholiques en minorité sont dupes, n'exercent aucune influence, se trouvent noyés dans une majorité qui décide de tout, et en réalité imprime une direction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses intérêts. La foi est exposée... L'expérience prouve que, sur le terrain social, ce mélange des croyants et des incroyants a presque toujours été funeste... On verse toujours plus ou moins dans les idées propres de ceux avec lesquels on s'unit pour une oeuvre. — Nous n'ignorons pas que parfois il peut être opportun de coopérer à l'occasion avec les dissidents en vue d'obtenir certaines réformes, de corriger certains abus. Une ligue des moeurs, par exemple, peut bien avoir des comités divers, qui à l'occasion travailleront ensemble pour lutter contre la licence des rues et l'immunité du vice anti-social. Nous pouvons dire la même chose, quand il s'agit de faire disparaître l'alcoolisme qui abrutit l'homme, ruine les familles et les jette dans une misère honteuse et noire. Mais ces alliances de circonstances ne doivent pas être des fusions où nous sommes absorbés, où nous perdons notre indépendance. Nous ne devons jamais renoncer à des droits qu'il ne nous est pas permis de sacrifier. Dans les oeuvres, il faut donc tenir compte de notre foi. La perspective et la poursuite du soulagement matériel ne

constituent qu'un côté des oeuvres sociales. Il peut se faire que ce soit la fin immédiate la plus urgente, mais il ne faut point perdre de vue leur fin essentielle. On ne doit pas non plus tenter de faire uniquement du bien aux âmes. Prouvons-leur que nous les aimons par des oeuvres, des faits qui les remuent dans leur conscience. Rappelons-nous l'exemple du Christ. Il ouvre par ses bienfaits temporels un chemin à la grâce qui saisit les âmes et les transforme. Il guérit les maladies physiques, oui, mais s'il rend aux membres paralytiques leur vigueur et leur souplesse, c'est pour atteindre l'âme qu'il délivre du péché. Surveillez-le dans son rôle de thaumaturge, vous le verrez toujours dans la même attitude : guérir la chair lépreuse pour purifier l'âme de la lèpre spirituelle, ouvrir les bouches muettes pour qu'elles chantent les louanges de Dieu. Les âmes ! toujours les âmes ! Jésus nous dit : Accomplissez vos oeuvres comme j'ai accompli les miennes. Tout en vous préoccupant d'apporter aux déshérités de la fortune les secours dont ils ont besoin, ne perdez pas de vue leur âme, où peut-être le flambeau de la foi est sur le point de s'éteindre, où l'amour de Dieu est bien chancelant, où la haine des riches et des capitalistes est florissante.

M. l'abbé Perrier, dans une dernière partie de son travail, traite de l'organisation des oeuvres sociales. Il montre, selon le mot du Père Gratry, qu'avant de vouloir, il faut savoir, et qu'alors savoir et vouloir, c'est pouvoir. Il cite Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, développant cette idée. Il faut donc étudier, faire des enquêtes. Pour cela, il faut former ou dresser des élites. En particulier, M. le curé Perrier ne craint pas de réclamer qu'on initie le jeune clergé, dans les séminaires, aux idées sociales. C'est ce qu'ont demandé les derniers papes, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, celui-ci, notamment, dans sa lettre à l'évêque de Bergame. Il importe, conclut-il, de donner aux jeunes prêtres l'amour des oeuvres. Tout cela, sans doute, ajouterons-nous, se fait déjà dans une large mesure. Le zèle de M. Perrier lui-même et celui de tant de jeunes qui l'admirent le prouvent très bien. Mais, on ne saurait trop marcher dans la bonne voie, et nous comprenons parfaitement que l'ardent curé n'ait pas laissé passer l'occasion de le demander avec l'encyclique qu'il commentait.

* * *

Ces oeuvres sociales, que réclamait avec l'encyclique M. le curé Perrier, elles supposent diverses associations régulièrement constituées. Or pour s'associer, il faut en avoir le droit. M. l'avocat Léon-Mercier Gouin avait été invité à donner à la *Semaine sociale* une leçon sur le droit d'association. Le tout jeune avocat, fils et petit-fils de premiers-ministres, qui a du bon sang dans les veines et qui n'y ment pas, a développé sa thèse en juriste qui sait son droit et en chrétien qui n'a pas peur d'affirmer sa foi. Qu'on nous permette de lui offrir tous nos compliments. Quand on a des convictions, il est excellent de ne pas craindre de les faire voir. Comme l'avait très bien dit M. le curé Perrier, nous n'avons pas deux consciences. M. Gouin, remontant au droit naturel, exposa d'abord, d'après l'encyclique, la légitimité des syndicats professionnels, en particulier des syndicats ouvriers. En promulguant la *grande charte* de l'humanité laborieuse, dit-il, Léon XIII a, dès le début de la *Rerum novarum*, déploré la misère imméritée des classes inférieures et flagellé les mauvais riches en flétrissant l'usure et tous les monopoles de cette ploutocratie qui impose un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. Dans les corporations anciennes — prototypes des "trade unions" — le grand sociologue du Vatican voyait avec raison le correctif nécessaire des abus de la libre concurrence. La liberté, sans l'égalité des concurrents, dégénère fatalement en tyrannie. L'employé qui débat ses droits seul avec son employeur se trouve dans une situation d'infériorité forcée. Pour illustrer sa thèse, M. Gouin évoque le souvenir des corps de métiers, des apprentis, des compagnons et des maîtres du XIII^e siècle. A cette époque, à cause des principes foncièrement chrétiens de ces corporations médiévales, le salarié était un homme libre dont la dignité était respectée.

Le compagnon et le maître appartiennent à la même corporation, qui est un syndicat à la fois patronal et ouvrier. Ensemble, ils élaborent leurs règlements corporatifs. Ils partagent la même tâche. Ils s'assoient à la même table. Ils pratiquent en commun leurs dévotions quotidiennes. — A la clarté des vitraux plombés, en leur salle aux arcades gothiques, je les vois recueillis et disant le *benedicite*, les travailleurs chrétiens d'alors ! Groupés autour du maître, je les aperçois, prenant place devant les plats d'étain qui contiennent leur nourriture frugale mais saine. Et, pauvre tâcheron de la plume et du verbe, je les admire, je les vénère, ces robustes artisans d'un autre âge. Je sens que parmi eux se trouvaient quelques-uns de mes modestes aïeux, abîmés maintenant sous la terre et dont je ne sais rien sinon qu'ils ont cru. Devant ces compagnons d'antan, je m'incline avec une joie toute filiale. Car, je suis fier, par ma généalogie obscure, d'appartenir à la masse anonyme et probe des paysans et des travailleurs manuels. Ah ! ces repas de la famille ouvrière, c'est-à-dire, de toute la maison pieuse du moyen âge, quel émouvant exemple de fraternité chrétienne ils renferment ! Il y a là, dans ce régime corporatif, une admirable garantie de stabilité sociale, parce qu'il est fondé sur la religion, l'honnêteté, la justice et la charité.

M. Gouin parle ensuite, le mot charité l'y amenant de lui-même, des " confréries " du moyen âge, ces incomparables sociétés de secours mutuels greffées aux corps de métiers. Il montre quelle fut la décadence des corporations jusqu'à leur suppression en 1791. A la lumière de l'histoire de tout ce passé plein de gloire, il étudie, dans sa deuxième partie, ce que devrait être l'avenir. Le résumé de ce travail, tel qu'il a été communiqué à la presse, nous paraît particulièrement bien fait. Qu'on nous permette, à cause de son importance et de son actualité, de le citer ici dans son texte.

Après avoir ébauché, en un rapide raccourci, l'évolution des " trade unions " en Angleterre, au siècle dernier, M. Gouin analyse notre loi fédérale pourvoyant à la constitution de *syndicats enregistrés*, véritables quasi-corporations. Copie servile de la mesure impériale de 1871, cette législation est un compromis timide et inefficace. Personne ne se prévaut de ses dispositions. Car elle impose aux syndiqués des charges sérieuses

sans leur accorder aucune exemption qu'ils n'aient déjà par les articles de notre code criminel. A part quelques très rares exceptions, nos syndicats ouvriers évitent la reconnaissance civile. Ils préfèrent demeurer de simples syndicats de fait afin, prétend-on, d'échapper aux conséquences de la responsabilité corporative. Malheureusement, voilà le grand argument qu'invoquent les patrons jusqu'à l'ultime limite pour refuser de négocier avec les associations ouvrières. On ne contracte pas d'obligation, soutiennent-ils, envers une collectivité irresponsable. Il n'y a pas, déclarent-ils, de droit collectif à moins qu'il n'y corresponde une obligation collective. M. Gouin voit dans l'immunité civile dont jouit actuellement le syndicat une entrave sérieuse au progrès social dans ce pays. A cette anarchie de notre loi il impute en bonne partie notre instabilité industrielle. Passant aux réformes, il suggère d'adopter le principe de la loi française du 12 mars 1920. Il voudrait ici comme en France que tout groupement ouvrier de fait devienne aussitôt que formé une entité juridique, une personne morale. Nous aurions là une corporation née spontanément, pour ainsi dire, et exemptée des formalités ordinaires. Ce projet, ajoute M. Gouin, sera mal accueilli. Il n'en est pas moins nécessaire pour la société tout aussi bien que pour les classes ouvrières. C'est le seul moyen de légaliser la convention collective, gage indispensable de sécurité économique. Il n'y a point d'autre manière de protéger les patrons tout aussi bien que les employés contre la violation de ces engagements d'honneur que l'on appelle des traités de paix industrielle. Le conférencier rappelle le conseil de Léon XIII, déclarant qu'il importe que les lois favorisent l'esprit de propriété parmi les masses populaires. Il recommande de faire disparaître toute restriction au droit des syndicats de posséder des immeubles. Il suggère de protéger officiellement les marques syndicales (labels), véritable propriété des travailleurs, garantie de compétence. Les associations professionnelles ont devant elles un champ d'action presque illimité. Incomparables instruments de progrès social, suivant l'expression du grand apôtre qui nous a laissé l'encyclique *Rerum novarum*, elles embrassent à peu près toutes les oeuvres. Aussi, puisque nous avons encore presque tout à faire, au Canada, dans le domaine des assurances sociales, nous devons prendre pour base le syndicat quand nous établirons enfin un système humanitaire de pension contre le chômage, les maladies professionnelles, la vieillesse... L'Angleterre a su profiter des avantages incomparables qu'offrent les groupements syndiqués. Nous avons là un organisme que l'Etat n'a plus le droit d'ignorer. C'est le facteur par excellence de la reconstruction qui s'impose.

* * *

Ces associations et ces unions, qui constituent les organismes naturels et nécessaires des oeuvres sociales, et que réclame l'encyclique *Rerum novarum*, existent-elles chez nous, dans notre Canada catholique et français? Les deux dernières leçons du cours de la *Semaine sociale* de Montréal, où l'on nous parlerait des oeuvres de protection de la jeune fille et des unions ouvrières que nous possédons déjà, allaient répondre à cette question.

Le curé de Saint-Jacques, M. Henri Gauthier, prêtre de Saint-Sulpice, avait qualité plus que tout autre pour nous parler de l'oeuvre si intéressante du " Foyer ". Depuis de nombreuses années, il s'y est dévoué sans compter. La dignité de sa vie et la délicatesse de ses procédés, autant que sa générosité d'âme et son bon coeur, en ont fait, chez nous, comme le protecteur-né, et le protecteur sûr, de nos oeuvres d'assistance pour la jeune fille. Au nombre des problèmes sociaux qui ont surgi depuis quelques années, expose-t-il aux *semainiers*, l'un des plus délicats et des plus difficiles à résoudre, c'est celui de la jeune fille qui s'en vient travailler dans les villes. Et, tout de suite, pour bien poser le problème, il raconte l'histoire de cette jeune fille.

Nous connaissons tous son histoire. Elle a lu dans les journaux ou entendu raconter qu'à la ville on rémunérait largement le travail le plus minime, et poussée par le besoin de gagner son pain ou de se créer une situation enviable aux yeux de ses compagnes, ou encore entraînée par le goût des plaisirs et des toilettes, la jeune fille quitte son foyer et s'en vient à la ville chercher une position. Elle y arrive seule, n'ayant le plus souvent pour tout bagage que ses illusions fraîches et sa grâce naïve. Elle ne connaît pas le monde, ignore tout de sa malice, de ses dangers, des pièges qu'il lui tend. Elle s'imagine, la pauvre enfant, que ceux qu'elle rencontrera désormais ne lui voudront que du bien et, confiante

dans cette bonté, elle s'apprête à suivre les conseils ou les exemples qu'on voudra bien lui donner. C'est alors que le danger se fait imminent et combien de jeunes filles y ont succombé ! Elles n'ont pas trouvé, en arrivant, la position désirée. Se sentant désemparées, isolées dans cette grande ville inconnue, ne sachant précisément où porter leurs pas, sans protection, sans argent, elles se sont adressées n'importe où, ont accepté n'importe quel salaire et cela, au prix, parfois, de leur santé, quand ce n'était pas de leur honneur et de leur vertu. N'allons pas croire que ce tableau soit exagéré. C'est la situation la plus ordinaire comme aussi la plus périlleuse qui guette la jeune fille dès son départ de la campagne.

Cette jeune fille, estime avec raison M. le curé de Saint-Jacques, il convient de la plaindre plus encore que de la blâmer. Surtout, il faut la secourir et l'aider. Ce n'est pas assez de savoir qu'elle a ce qu'il faut pour se nourrir et se vêtir, il faut connaître dans quelles conditions elle vit, si tout y est favorable à son développement physique, intellectuel et moral.

Les moyens ne manquent pas pour atteindre ce but : ouvrir des maisons de pension et des restaurants où la jeune fille se sente chez elle et retrouve dans cette atmosphère et sous cet abri fait de confort, de sécurité, de paix, la famille perdue ou absente ; créer des cercles, des cours, des bibliothèques, des ouvroirs, où elle puisse se récréer, étudier, lire, causer, coudre ou broder, échappant ainsi à la fascination dangereuse des théâtres, des mauvais livres, des fréquentations malhonnêtes, de tout ce qui est propre à exercer sur l'esprit et le cœur de la jeune fille une influence pernicieuse et néfaste.

Le conférencier est ainsi amené à nous exposer l'histoire du " Foyer " de Montréal, ses raisons d'être, son organisation, ses promesses d'avenir. Cela ne se résume pas, il faut citer encore.

C'est le récit des misères navrantes dont avaient souffert tout particulièrement deux jeunes filles, qui inspira, au mois de mars 1903, la fondation du " Foyer ". Celles qui connurent ses débuts se rappellent encore dans quel dénuement il naquit. Mais la providence veillait d'un

paternel amour sur son berceau. Elle l'entoura de dévouements si purs et si généreux, de volontés si énergiques et si constantes, qu'il se fortifia, grandit et, en dépit des épreuves et des difficultés sans nombre qui marquent toute oeuvre naissante, le voilà entré dans sa dix-huitième année, après s'être développé et organisé d'une façon presque mystérieuse. Le " Foyer " compte aujourd'hui trois maisons de pension avec restaurants, une maison d'accueil, une maison de campagne, un patronage, un secrétariat — le centre et l'âme de toute l'oeuvre — et une revue mensuelle. Rien n'a été épargné dans ces différentes maisons pour assurer aux jeunes filles un séjour aimable et leur rendre la vie aussi douce et aussi heureuse que possible. L'enfant qui, plus tard, devra travailler, la jeune fille qui, actuellement, travaille, sont l'objet constant de notre sollicitude et de notre tendresse. Le patronage Sainte-Agnès reçoit les petites filles à partir de trois ans jusqu'à seize ans. Elles sont placées, selon leur âge, dans les différentes sections qui le composent. Pour les petites, on a inventé une foule de jeux faciles et variés. Aux moyennes on fait le catéchisme de persévérance. Les plus grandes suivent des cours de français, d'anglais, de sténographie, de couture et d'enseignement ménager. En outre, le patronage est chargé du vestiaire des pauvres. Il fait des visites dans les familles, apporte les vêtements ou la nourriture nécessaires, prépare la toilette des communiantes. Les mères sont heureuses de savoir leurs fillettes occupées à des choses utiles plutôt que de les voir courir les rues ou s'adonner aux spectacles malsains des cinémas. On le sent, le patronage a une influence extrêmement moralisatrice sur l'âme des enfants, influence qui les suivra plus tard dans le monde et qui les gardera. Après seize ans, les jeunes filles sont admises comme pensionnaires au " Foyer ". Elles remplissent nos maisons et semblent s'y attacher. Les chambres sont propres, bien éclairées, bien aérées, la nourriture est substantielle, les salles de récréation spacieuses et gaies. Elles ont à leur disposition une bibliothèque, des cours de français, d'anglais, de sténographie, des réunions de couture, une chorale, les consultations gratuites du médecin, des séances d'étude, des réunions de piété à la chapelle du Sacré-Coeur, une retraite et un pèlerinage annuels. Et quand vient l'été, elles s'en vont légères et chantantes vers une délicieuse et coquette villa nommée " Clairevue ", où elles sont sûres de retrouver, dans le calme apaisant des montagnes qui l'entourent, repos, santé, joie. Le secrétariat, qui a aussi une succursale très active à Ottawa, s'occupe de l'administration générale de l'oeuvre, de l'association qui compte environ cinq cents .

membres, de la rédaction de la revue, organe de nos oeuvres, du bureau de placement, de tout ce qui peut être de quelque utilité à la jeune fille qui travaille. Le bureau de placement est une des sections de l'oeuvre que nous aimerions voir mieux comprise et, par conséquent, beaucoup plus active.

Et M. le curé Gauthier termine, en adressant un appel ému aux curés de campagne pour qu'ils dirigent leurs jeunes filles qui s'en viennent en ville vers le "Foyer", et en annonçant pour bientôt la fondation de l'oeuvre *des correspondants* et de celle de la *mission des gares* — noms significatifs et qui parlent par eux-mêmes.

* * *

M. l'abbé Léonidas Adam, directeur des oeuvres sociales du diocèse de Sherbrooke, avait accepté la lourde tâche de traiter, après tant d'hommes distingués, des unions ouvrières catholiques qui existent chez nous. Il est des voisinages qui écrasent. Au milieu de ces conférenciers d'élite, M. Adam a su faire belle figure. A titre d'ancien professeur, nous lui rendons cet hommage avec une réelle joie du coeur. Voir dans la chaire des maîtres l'élève qu'on a connu naguère attentif et plein de promesses, c'est, en effet, une vraie joie. Cela vieillit un peu. Qu'importe ! Pour les grandes choses et les grandes oeuvres, l'avenir est aux jeunes. " Dans une série de citations qui s'enchaînent avec une logique impeccable, écrivait M. Jules Dorion, M. l'abbé Adam a montré que la naissance et le développement des syndicats ouvriers catholiques au Canada sont l'application naturelle des encycliques des trois derniers papes et des enseignements du concile plénier de Québec. De là découlent la convenance et la nécessité de donner une orientation nettement catholique à nos syndicats ouvriers. Il faut avoir la fierté de garder pour l'Eglise l'influence qui lui re-

vient par ses enfants. Au reste les évêques canadiens de la province de Québec s'y sont employés en nommant des aumôniers, dont le travail a déjà été des plus fructueux." Cette courte appréciation est un bel éloge pour le jeune conférencier sherbrookien. Les journaux n'ont publié qu'une analyse trop restreinte de son travail. En voici comme le sommaire.

Le mouvement de ces fondations de syndicats ouvriers catholiques s'est inauguré à Chicoutimi, en 1907, avec la naissance de la *Fédération mutuelle du nord*. En 1913, se constituait la *Corporation ouvrière catholique*. En 1915, naissait à Thetford l'*Union catholique des ouvriers mineurs*. Bientôt après, l'*Action sociale catholique* de Québec enfantait — le mot fait image et est très juste — toute une série d'unions et de syndicats, si bien que le très distingué aumônier de la région, M. l'abbé Maxime Fortin, pouvait dire récemment: " Il existe actuellement dans la ville (Québec) 40 syndicats comprenant 18,000 membres. Il ne reste à peine que 4 ou 5 syndicats internationaux." En 1917, un syndicat national prenait vie à Lauzon, près de Lévis, qui groupe maintenant 2,300 membres.— A Montréal, le mouvement ouvrier catholique fait de rapides avances. Il groupera bientôt sous ses bannières 10,000 membres. Hull, Saint-Hyacinthe, Granby, Sherbrooke enfin, sont aussi en bonne voie et en plein progrès. Il se fait un travail sérieux, dans le même sens, à Marieville et à Waterloo. A Sherbrooke, insiste M. l'abbé Adam — c'est son domaine propre — depuis un an, pas moins de six syndicats se sont fondés. Et il y a encore Asbestos, East-Angus et Magog, où vivent des unions ou des cercles d'étude agissants. Le conférencier estime que, rien que dans les Cantons de l'Est, au moins 1,500 ouvriers sont des convaincus de l'unionisme catholique. Enfin, il constate que, pour le Canada, l'effectif général des ouvriers enrégimentés dans les unions catholiques est de 40,000.

* * *

Il ne restait plus aux *semainiers* qu'à entendre, le soir, la belle conférence de clôture que devait donner M. l'avocat Antonio Perrault, dont nous aurons à parler dans notre prochain article. Ainsi du moins l'avait annoncé le programme primitif. Mais, deux jours avant l'ouverture de notre *Semaine*

sociale, un délégué de France, le Père Dassonville, jésuite, de l'*Action populaire* de Reims, nous arrivait. Il voulut bien accepter de prononcer une courte allocution. On inscrivit son nom au programme définitif, pour l'après-midi de la cinquième journée, soit après les leçons de M. le curé Gauthier et de M. l'abbé Adam que nous venons d'analyser. Voici le compte rendu qu'a donné le *Devoir* de l'allocution du délégué de l'*Action populaire* de Reims :

Le Révérend Père prit comme thème de sa leçon l'oeuvre même dont il s'occupe : l'*Action populaire*, son organisation et son développement. Il montra quels services elle rend par la documentation et les conférenciers qu'elle fournit aux oeuvres. Il raconta ses très modestes débuts, ses progrès. Hélas ! il dut raconter aussi la destruction, au cours du bombardement de Reims, en 1914, de ses bureaux et de ses richesses documentaires accumulées durant de longues années. Puis il parla de sa réorganisation à Paris... Elargissant son sujet, le Père Dassonville a décrit ensuite les offices sociaux, les services de renseignements auxquels se peut rattacher l'oeuvre. Il a énuméré les principales institutions du genre qui existent en Europe. Il a en même temps donné de précieuses indications sur les méthodes d'organisation syndicale préconisées par ses amis. Il a été très attentivement écouté et vivement applaudi.

* * *

L'espace nous manque pour tirer une conclusion générale de tout ce que nous avons raconté et analysé dans ce deuxième article. D'ailleurs, nous aurons à y revenir dans un troisième et dernier article, où nous essaierons de résumer les grandes conférences données, chacun de ces soirs de la *Semaine sociale*, par MM. Thomas Chapais, Edouard Montpetit, Henri Bourassa et Antonio Perrault.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

La vitalité française au Canada ¹



N juge de la vigueur d'un arbre par celle de ses pousses. La force d'une famille s'apprécie d'après la solidité de ses enfants. Il convient de jauger, avec la même mesure, la puissance d'une nation. Ses colonies sont ses rejetons. Leur stabilité atteste la santé de la mère-patrie.

* * *

Au XVI^e siècle, les Espagnols et les Portugais jetèrent leur dévolu sur l'Amérique du sud et la partie méridionale de l'Amérique du nord. La France ne voulut pas leur laisser le monopole de l'expansion territoriale. François I^{er}, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV comprirent que le royaume des lis devait prendre sa part de cet Eldorado. Ils expédièrent mission sur mission vers la partie septentrionale du Nouveau-Monde. Une heure vint, en 1608, où ils purent se croire en possession d'un ferme pied à terre. C'était Québec.

Le territoire accaparé était vaste comme un empire. Imaginons un continent dont le sommet serait occupé par une Europe écornée, en son coin nord-est, d'à peine 100,000 kilomètres. A la base de cette immensité soudons un autre continent qui aurait exactement la forme et les dimensions de l'Afrique. Nous aurons fabriqué la carte de l'Amérique du nord, la carte du pays qui fut " le plus beau joyau de la couronne de France " (Champlain).

¹ Communication lue à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, l'une des cinq sections de l'Institut de France, dans la séance du samedi, 10 juillet 1920. Elle constitue le résumé exact des dix leçons professées à l'Institut catholique de Paris, sur le Canada français, du 19 avril au 28 juin dernier. La séance était présidée par M. Pierre de la Gorce, l'historien distingué du second Empire. — *Note de la rédaction.*

Pendant cent cinquante ans (1608-1760), du haut du promontoire de Québec, la France poussa ses rayons lumineux à travers les épaisses ténèbres de cet univers. Pour assurer son rayonnement, elle dut faire effort sans trêve. La barbarie indienne, l'avidité britannique se dressaient comme un mur devant elle. Elle finit quand même par établir son hégémonie. Elle projeta sur toute la Nouvelle-France l'éclat de son génie.

En 1760, le joyau lui fut ravi. Certains de ses agents, n'en appréciant pas assez le prix, n'avaient pas assuré les moyens de le sauvegarder. Deux politiques s'étaient trouvées en présence. Celle de Richelieu voyait dans les colonies une simple parure pour la mère-patrie. Colbert comprenait la colonisation comme une source de revenus pour le trésor métropolitain. Le jour où la source, par sa propre incurie cependant, menaça de ne plus rendre, il pensa de son devoir de la délaisser.

D'autres, qui avaient d'autres lumières, s'érigèrent en compétiteurs. Les Anglais furent toujours guidés par ce principe : *La puissance d'un peuple ne se mesure pas à sa force intrinsèque ; sa meilleure richesse n'est pas son propre pays, mais le nombre et l'étendue des possessions lointaines où il exerce son empire.* C'est la doctrine de Richelieu. Trouvant mal verrouillée la porte du Canada, ils envahirent la place. La colonie, battue en brèche depuis 1629 par les émissaires d'Albion, succomba enfin, après une lutte tenace. En 1763, le traité de Paris planta un clou qui devait être le dernier, pensait-on, dans le cercueil de la race française en Amérique.

* * *

Depuis lors, plus d'un siècle et demi s'est écoulé ; nous sommes en 1920. Pendant cent années (1760-1855), toutes

les communications furent rompues entre la France et sa fille américaine. L'abandonnée a subi, depuis la cession, les régimes les plus dissemblables. Elle a connu l'absolutisme complet (1760-74), l'absolutisme mitigé (1774-91), la dualité provinciale et parlementaire (1791-1840), la fusion politique (1840-67), l'éparpillement provincial et l'union fédérale (1867-1914). Le vainqueur possède une administration, une législation, un système d'instruction, une tournure d'esprit, une croyance, une langue absolument différents de ceux du vaincu. Par tous les moyens, il s'est évertué à imposer aux "anciens sujets" les uns comme les autres. Vous pensez que celui-ci en porte l'empreinte? Vous pensez que le Canadien a disparu, comme élément de la race, pour se confondre dans le grand tout anglais ?

De 1608 à 1760, la France a fourni à sa colonie d'outre-mer le nombre suivant de recrues :

1608-40	296
1640-63	1,200
1665-72	2,516
1713-54	5,000
1754-63	3,000
		<hr/>
		12,012.

Ces 12,000 colons et leurs enfants ont contracté 25,464 mariages, dont les rejetons se chiffrent à 138,251. Par l'effet de la famine et de la guerre, en 1760, ces 138,251 sujets canadiens-français furent réduits à 60,000. Qu'est devenu ce faible noyau d'anciens Français ?

Le dernier recensement officiel (1911) nous renseigne avec certitude. Dans les neuf provinces et les territoires du pays, les Français se dénombrement comme suit :

Ile du Prince-Edouard (surtout Acadiens)	13,117
Nouvelle-Ecosse	51,746
Nouveau-Brunswick	98,611
Québec	1,605,339
Ontario	202,442
Manitoba	30,944
Saskatchewan	23,251
Alberta	19,885
Colombie	8,907
Territoire du Yukon	482
Territoires inorganisés	226
Canadiens français émigrés, de- puis 1850 surtout, dans la ré- publique voisine	1,200,000

Les anciens Français sont aujourd'hui 3,254,890.

Qu'est-ce à dire? Cela signifie d'abord que, sous un règne étranger, harcelé par les tentatives sans nombre dirigées contre sa langue, sa foi, ses moeurs, sa législation, sa nationalité, le groupe français de l'Amérique du nord, au cours du dernier siècle et demi (1760-1911), a doublé sa population tous les vingt-cinq ans ! Le surplus des naissances sur la mortalité y est de vingt par mille habitants, le taux le plus élevé du monde. Chaque année, on y compte 379 naissances par 10,000 habitants. Qu'est-ce à dire encore? Admettons que, dans l'avenir, l'élément français double sa population tous les trente ans seulement. Les émigrés aux Etats-Unis étant exclus, le chiffre rond, en 1911, était de 2,000,000. C'est dire que dans cent cinquante ans (1911-2061) il atteindra les proportions suivantes :

1941	4,000,000
1971	8,000,000
2001	16,000,000
2031	32,000,000
2061	64,000,000

Et ce prodige se sera opéré, comme par le passé, sans aucun apport étranger, par le seul fait de la natalité locale.

* * *

Ce tableau répond-il bien à la réalité ? Les 3,254,890 rejets actuels n'ont-ils pas de français que le nom ? C'est au coeur et à l'esprit, c'est au langage, au genre de vie surtout, qu'on reconnaît la nationalité. Ces gens sentent-ils, pensent-ils, parlent-ils, vivent-ils en Français ?

Depuis cent soixante ans qu'ils sont associés aux Anglais, ils ont bien emprunté quelque chose à leurs vainqueurs. — Par l'effet de ce contact, l'exubérance française, sans rien perdre de sa vivacité intime, s'est tempérée chez eux dans ses manifestations extérieures. Le Canadien, esprit on ne peut plus ouvert, a pris, du boutiquier anglais, le sens pratique et froid de l'homme d'affaires. Les affaires, il les traite cependant avec un idéalisme que son émule ne connaît pas assez. — Des termes saxons, moins nombreux qu'en France, se sont infiltrés dans le vocabulaire de ses artisans et de ses émigrés. Des tournures anglaises, plus fréquentes cette fois qu'en France, ont gagné sa syntaxe, même celle de la classe instruite. Mais chaque jour il raye de son parler quelque-une de ces importations malencontreuses. — Ses chefs politiques et ses intellectuels ont appris à manier l'idiome de leur vainqueur avec une dextérité qui rend jaloux les mieux éduqués de ses parlementaires anglais. Toutefois, ses intellectuels gardent

pieusement leur préférence au langage maternel. Ses hommes d'Etat introduisent dans la politique le souci d'en éclairer les problèmes à la lumière non seulement des faits, mais aussi des principes qui en contiennent la solution. Dans l'application à leur pays de la charte et des institutions britanniques, ils attestent une connaissance à nulle autre pareille des fondements essentiels de la constitution, une ténacité et une opiniâtreté infatigables, une largeur d'esprit qui fait de la province française de Québec l'école des autres provinces.

Québec encore, c'est-à-dire le Canada français, est l'adversaire le plus déterminé des infiltrations américaines, l'antidote le plus sûr contre leur lente et obscure pénétration. Par les clubs; par la promiscuité dans les voitures de chemins de fer, dans les salons, les hôtels, les bureaux de commerce, de finance ou d'industrie; par la Banque et la Bourse; par le *magazine* et le roman policier, la civilisation mercantile des Etats-Unis se diffuse peu à peu dans toutes les sections anglaises du pays. Mais le Canada français échappe presque totalement à cette emprise. La fièvre industrielle qui dévore son voisin ne saurait atteindre *l'habitant* robuste, héritier des paysans de la Normandie, de la Champagne, du Perche et de l'Anjou, de la Picardie et de la Saintonge, amoureux de sa terre, convaincu que l'avenir de sa race repose sur l'exploitation agricole.

* * *

C'est par lui, *l'habitant*, qu'il faut apprécier la race. Elle comprend une classe de commerçants, de financiers, d'industriels et d'artisans, tous plus ou moins affectés par l'atmosphère qu'ils respirent. Elle possède une classe cultivée, à qui ses ambitions professionnelles ont l'air parfois de faire dédaigner la pureté du goût français. Le vrai Canada français n'est

pas là. Il est dans la race paysanne, la plus nombreuse et la plus saine, la plus attachée à ses traditions. Aucune ne prouve mieux la fécondité du ferment que la France jeta jadis à pleines mains sur les plages laurentiennes. Les autres nations, quand elles laissent échapper leur prestige politique, perdent du même coup toute leur influence. L'hégémonie politique de la France une fois perdue, sa civilisation demeure. C'est qu'elle est faite de tout ce qui survit dans l'homme, quand le reste a sombré : la hauteur de l'esprit, la délicatesse du coeur, la vivacité de la conscience chrétienne et nationale.

Que le Canadien (les Anglais eux-mêmes du Canada réservent ce titre à leurs compatriotes d'origine française) se soit conservé intégralement français, on le pressent d'abord à sa langue. Cette langue, les études les plus scientifiques en ont déterminé le caractère. Elle n'est ni le parler classique des Corneille et des Bossuet, ni le jargon barbare imaginé par les francophobes de l'Ontario, ni le patois vieillot qu'une évolution fatale a chassé de la conversation comme des livres français. Le langage canadien garde en son fond la terminologie et la syntaxe qu'employaient les habitants des environs de Paris aux XVe et XVIe siècles. Sur cette trame le Canadien a brodé certains termes archaïques, mais pittoresques, certaines expressions empruntées à ses voisins, les Anglais, les Américains ou les Indiens, certains néologismes réclamés par des usages locaux.

Mais il a exercé sur ce langage hérité son action personnelle. Déjà, aux débuts de la colonie, il lui avait fait perdre ses variétés provinciales. Depuis quelques années, il en élague toutes les intrusions subreptices dues à une attention mal éveillée. Aujourd'hui, le Canada français offre un phénomène unique. La Révolution, la prétendue niveleuse, a laissé subsister en France, dans l'organisation sociale comme dans la langue, toutes les diversités des anciennes régions. A enten-

dre parler un Canadien, qu'il soit de Halifax ou de Vancouver, des territoires du nord-ouest ou de l'est comme de l'ouest américain, on ne soupçonne même plus de quelle province il tire son origine. Son provincialisme s'est fondu en un parler qui n'a d'accent ni étranger ni de terroir.

Pour maintenir, avec cette homogénéité, cette survivance, le Canadien a bataillé ferme. Cette lutte chevaleresque est encore un caractère bien français. Depuis 1760, toute son histoire se résume dans sa résistance aux efforts que fit son vainqueur pour lui ravir son idiome particulier, dans ses propres efforts pour en purifier la nature et en étendre l'usage. Par l'école, par la presse, par la législation, par le culte, il a sauvé sa langue comme le palladium à la fois de sa croyance et de sa nationalité. Il a même fini par l'imposer aux plénipotentiaires du pacte fédéral (1867), qui l'ont reconnue, dans un Canada au cinquième seulement français, comme un organe officiel au même titre que le parler du conquérant.

Cette victoire, le Canadien la doit à la fermeté de ses parlementaires; il la doit aussi à sa littérature. Sans doute, au Canada français, l'esprit littéraire a pris du temps à se dégager des langes. Ce n'est guère que depuis 1900 qu'il compte à son crédit des oeuvres un peu originales. Mais déjà, vers 1840, l'*Histoire* de Garneau méritait les regards bienveillants de la France et ce mot d'Henri Martin, qui restera: "Ailleurs, on a connu des héros isolés; ici, c'est tout un peuple qui fut grand."—Déjà aussi la génération de 1860, l'école de Crémazie, formait, des traditions et des sentiments populaires, une gerbe bien française. Le mouvement contemporain n'a été qu'un épanouissement, où se retrouvent la grâce, la souplesse, le savoir-faire des écrivains moyens de la France. Ni Louis Mercier ne renierait Blanche Lamontagne pour une de ses disciples, ni M. de Lamarzelle ne refuserait de reconnaître, en l'honorable Thomas Chapais, un écho fidèle de ses

revendications. M. Lamy eût admis facilement une parenté entre son esprit délicat et fin et celui d'Edouard Montpetit.

Depuis quelques années, les lettres canadiennes s'inspirent d'une doctrine un peu nouvelle. Les écrivains se sont mis à étudier de plus près l'histoire de leur pays, ses coutumes, ses horizons, ses aspirations. Ils célèbrent davantage les choses de chez eux, celles du présent plus encore que celles du passé. Ils font un peu moins souvent rimer "France" avec "souffrance" ou "espérance", "gloire" avec "victoire" ou "déboire". Est-ce si grand mal ? Si les spectacles du Canada ne sont pas autre chose que de la France modifiée par le climat de la nature canadienne, n'est-ce pas encore, en les chantant, leur survivance française qu'ils perpétuent sur un mode nouveau, plus adapté aux conditions de leur vie ? Leur littérature est si française que Crémazie désespérait de la voir devenir jamais nationale. Elle l'est tellement qu'on serait tenté de crier au décalque, sinon au plagiat. N'ayons crainte toutefois. En copiant la France, les écrivains canadiens la servent. N'est-ce pas mieux que de la décrier, en la défigurant, comme le font nombre d'écrivassiers, prétendus originaux, et Français bien authentiques ?

Nos paysans, eux, l'honorent et la vénèrent, quand ils gardent jalousement les moeurs antiques. Rien ne procure l'illusion d'un voyage à travers les anciennes provinces de France autant qu'une excursion au Canada français. Nous l'avons dit, le contact avec leurs émules a procuré aux Canadiens quelques qualités nouvelles, quelques défauts aussi. De leurs relations avec les Américains, ils ont rapporté, avec un goût exagéré peut-être de la liberté, l'audace et la confiance en soi. Ces emprunts ne les ont pas empêchés de garder intact le trésor de coutumes et de qualités morales importé de la vieille France. Sans doute, étant Normands, ils sont un peu chicaniers. De tempérament vif, ils passent rapide-

ment aux paroles grossières et aux injures. Paysans avant tout, il leur suffit longtemps d'une instruction rudimentaire. Mais que de mérites compensent ces faiblesses, d'ailleurs fort diminuées aujourd'hui ! Leur politesse, leur hospitalité, leur habileté mécanique, leur fécondité, leur cohésion familiale et nationale, leur tendance à la supériorité dans tous les domaines, tout cela démontre avec quelle fidélité ils conservent tout ce qui leur vient de la mère-patrie.

Ils ont accru l'héritage qu'ils en avaient reçu. La rigueur de leur climat, les longues distances qu'il leur faut parcourir, le peu de temps qui leur est alloué pour la culture des champs, l'éloignement des voisins et de la ville les ont rendus plus résistants, plus actifs, plus sociables, plus industriels encore. Contraints de faire seuls leur chemin, ils ont appris à combattre sans faiblir les obstacles suscités par la nature ou par leurs ambitieux associés. Le Canadien est devenu apte à tous les métiers, capable de dérober à ses émules les plus hautes situations, quand la formation technique et supérieure se sera jointe chez lui à la facilité congénitale et à l'habileté manuelle. Mais, encore une fois, ce n'est là qu'une addition, un complément. Le Canadien a augmenté le trésor de ses moeurs, de sa littérature, de sa langue ; ce trésor, toutefois, il l'a reçu, il le doit tout entier à la France.

L'un de ses poètes a résumé toute son histoire dans ces lignes :

Jadis la France sur nos bords
Jeta sa semence immortelle.
Et nous, secondant ses efforts,
Avons fait la France nouvelle.

Plus tard, un pouvoir étranger
Courba nos fronts, un jour d'orage ;
Mais, même au moment du danger,
Dut compter sur notre courage.

Aujourd'hui, forts de l'avenir,
Sans faire un seul pas en arrière,
Fidèles au vieux souvenir,
Nous poursuivons notre carrière.

Le poème s'achève sur ce cri où s'expriment tous les sentiments de l'âme canadienne-française :

O Canadiens ! rallions-nous
Autour du vieux drapeau, symbole d'espérance ;
Ensemble crions à genoux :
Vive la France !

* * *

Malgré cette " fidélité au vieux souvenir ", dans les conditions où il a vécu le Canadien aurait dû perdre son caractère national. Comment expliquer que, foulé par son vainqueur, il ait néanmoins résisté à l'écrasement ?

La situation géographique, politique et sociale, du pays apporte une première solution du problème. Avant 1765, le Canada comptait neuf millions de kilomètres carrés ; aujourd'hui, il est réduit à cinq millions. C'est presque l'étendue de l'Europe, dix-huit fois celle de la France, deux cent trente quatre fois celle de la Suisse. Ce territoire, immense encore, regorge de richesses. Les voyageurs s'extasiaient devant la puissance de ses forces hydrauliques, le réseau de ses voies fluviales ou ferrées et de ses canaux, l'abondance de ses produits miniers et forestiers, la variété de sa faune et de sa flore. Si, dans l'exploitation de ces ressources, les Anglais ont versé leurs capitaux, le Canadien a fourni ses bras, sa dextérité, ses aptitudes mécaniques. Cette différence d'activité a établi une ligne de démarcation très nette entre les deux races, entre l'Anglais maître opulent et le Canadien serviteur laborieux.

Aucune fusion n'eût été possible entre ces deux êtres si divers d'habitudes et d'esprit. L'Anglais s'est adonné à la finance, au commerce, à l'industrie; le Canadien a préféré les professions libérales et l'agriculture. La population anglaise s'est répandue presque par toute la contrée; la canadienne s'est cantonnée sur les deux rives du Saint-Laurent. De cette "réserve", elle a, depuis, essaimé à droite et à gauche, au nord et au sud. Malgré tout, le plus fort contingent de la race a vécu là dans un isolement que l'immigration et la domination étrangères n'ont jamais réussi à pénétrer.

Elles ne l'auraient pu, d'ailleurs. Les procédés impolitiques, qu'employèrent à l'égard de la minorité française certains dirigeants anglais, devaient creuser entre eux et elle un infranchissable fossé. L'obligation où furent les Français de se tenir toujours la lance en arrêt en face de la majorité a fait des uns et des autres comme deux armées rangées en bataille. Elles ne luttent plus, mais elles furent longtemps aux prises. Toute la liberté dont jouissent aujourd'hui les Canadiens—et aucun peuple au monde n'en possède une seulement équivalente—, ils la doivent à leur infatigable résistance. Pour conquérir la responsabilité ministérielle, le droit absolu sur les subsides, le maintien de la législation, de la langue et de l'école françaises, l'indépendance de leur Eglise, ils se resserrèrent les uns près des autres. Il s'en suivit une séparation politique, que la division en provinces (1867) n'a fait qu'accentuer.

La vie différente, menée par ces êtres opposés, empêchera toujours la fusion. L'Anglo-Canadien fréquente l'église anglaise, le club et le magasin anglais, des amis anglais. Le Canadien a son église française, ses journaux, ses magasins à lui. Les jeunes gens des deux races ne se marient qu'entre eux, ne s'inscrivent qu'à des mutualités nationales. Chacun,

ou à peu près, ne lit que les journaux de sa langue. Le culte s'exprime, pour les deux groupes, dans le parler propre à chacun. Cette différenciation sociale se marque davantage chaque jour. Les deux races se rencontrent, se coudoient, mais ne s'entretiennent guère, les intellectuels seuls frayant ensemble. Encore les Anglais ignorent-ils le français. Les Français presque seuls possèdent le double langage officiel. Lord Durham le confessait déjà, en 1839 : " Il y a dix fois plus d'enfants français qui apprennent l'anglais qu'il n'y a d'enfants anglais qui apprennent le français. . . "

Aussi bien est-ce par l'école que la dualité se perpétue. La province française de Québec a imposé son système scolaire, d'un libéralisme unique, à tous ceux qui sortent d'elle. Quand ils s'en éloignent, ils l'emportent avec eux, comme les anciens leurs dieux lares, et l'implantent partout où ils se fixent en corps. Or, l'école dans Québec a une organisation absolument séparatiste, dans le domaine de la croyance et de la langue. Elle reconnaît trois autorités : celles du père de famille et de l'Eglise comme fondamentales, celle de l'Etat comme adjuvant. L'Etat comme les chefs de foyer, catholiques et français de fait, y ont établi, pour leurs nationaux, l'école française et catholique. Mais, par une largeur d'esprit à peu près inconnue dans les autres provinces, ils ont laissé aux sectes et aux chefs de famille anglo-protestants la liberté de constituer, et de gérer à leur guise, des écoles protestantes et anglaises. La loi partage les subsides communs selon la proportion des enfants de chaque catégorie qui sont en âge de scolarité. Cette séparation absolue des écoliers a produit son effet. Ne se connaissant pas à l'école, les deux races continuent de s'ignorer dans la vie au moins sociale. Elles y ont cueilli, dans une langue différente, des idées, des sentiments différents aussi. Comment s'entendraient-elles, comment se

rechercheraient-elles, opposées qu'elles sont par toute leur formation scolaire ?

Cette opposition a une source plus lointaine encore. Elle tient à la vie domestique, identifiée, au Canada français, avec la vie paroissiale. " Autant qu'un rouage ecclésiastique, la paroisse y est un organisme économique " et politique. On est là de sa paroisse, comme on est en France de sa province ancienne. Le curé est le père, l'avocat, le juge, le médecin, le notaire, souvent le maître d'école, toujours le conseiller de tous. Les localités voisines sont formées du démembrement de paroisses primitives. Dans chacune, les familles sont alliées, par le sang ou le mariage, les unes aux autres. Tout un groupe de paroisses ne se compose parfois que de parents. Des régions entières forment ainsi un cercle fermé, analogue à la *gens* romaine. Dans ce bloc il n'y a pas d'infiltration possible. Comme le voyageur dans un pays qui n'est pas le sien, l'Anglo-protestant y ferait figure d'étranger. Il vit d'ailleurs pour lui-même et avec lui-même, presque isolé de ses pareils, sans affinité domestique ou régionale au-delà de la Manche.

Dans la paroisse on s'entretient de choses que l'Anglais ne comprendrait pas : le prône du curé, la dernière ou la prochaine cérémonie liturgique, le travail de la terre, les succès ou les revers de la France. On y mène une vie frugale, que dédaigne son goût du confort. On s'amuse entre soi, la multitude des frères et soeurs dans chaque foyer empêchant qu'on cherche au dehors des camarades. On s'y livre à des jeux innocents et bruyants, hérités de la mère-patrie ; ils ne disent rien au flegme et à la complexité de l'Anglo-saxon. On y chante les airs populaires, les cantiques pieux, venus aussi de la France d'autrefois. En somme, la vie paroissiale du Canadien ne fait que prolonger l'existence menée au XVIIe

siècle dans les provinces de l'ouest français. Et la paroisse constitue, dans l'Etat québécois tout entier catholique et français, dans l'Etat fédéral en majorité anglais et protestant, un petit Etat exclusivement catholique et français, tout aussi centralisateur que la république de France.

* * *

Cet isolement du groupe canadien, dû à toutes ces causes réunies, a-t-il chance de persévérer longtemps? S'il disparaissait, si seulement il s'affaiblissait, ç'en serait fini de l'esprit français, de l'influence tout entière de la France au Canada. Mais il n'y a point de raison pour qu'il cesse.

Elle subsistera, cette influence, il durera, cet isolement, tant que les missionnaires français voudront bien, au lieu de "dénationaliser" leurs ouailles, leur parler dans la langue de leurs prédécesseurs, dans l'idiome qui fut celui de nos héros, de nos martyrs et de nos saints. Il durera tant que persistera la séparation géographique, politique et sociale du pays. Il durera tant que les Canadiens garderont la foi des ancêtres; une expérience plus que séculaire démontre que, par la confusion entre la croyance et l'idiome de ses adhérents dans ce pays, la perte de la foi y entraîne invariablement celle de la langue. Il durera tant que le Canadien, recroquevillé autour de ses écoles, de ses presbytères, de ses églises, de ses sociétés, continuera à considérer l'Anglais protestant comme le paria avec qui on ne converse point. Il durera tant que Québec sera le pourvoyeur en humanités françaises des autres provinces, tant qu'il ne cessera de rayonner chez elles par des collèges comme les vingt-sept que son esprit imprègne, depuis la Pointe-de-l'Eglise à l'est jusqu'à Edmonton à l'ouest. Il

durera enfin tant qu'une majorité hostile ou seulement intelligente, voulant lui ravir sa langue et sa foi, forcera le Canadien à crier de plus en plus fort le langage du droit.

Il en fut, il en sera toujours ainsi: *Labores Gallorum semen gallizantium*, des luttes des Français germeront toujours de nouveaux Français !

Chanoine Emile CHARTIER,

de l'Académie canadienne.

De Québec à Percé par le fleuve

IMPRESSIONS DE VOYAGE



ALGRÉ les splendeurs de son site, de son paysage et de son ciel, Percé n'est sans doute pas un coin du paradis. Cependant, tout comme dans le chemin étroit qui mène au séjour du bonheur, il semble que, pour y parvenir, il faille avant tout de l'endurance et de la résignation. Malheur au touriste, qui ne s'est pas armé de ces deux vertus; il aura ample matière à se faire de la bile. Expérience faite toutefois, j'aime mieux avoir de la misère (puisqu'on est condamné à en avoir dans toute hypothèse) sur mer que sur terre. Le voyage par eau a un avantage incontestable, celui de n'être pas banal, et le pittoresque de la route dédommage de bien des déboires.

Ayant d'avance comme l'intuition de ces choses, je m'embarquais à Québec le 30 juin dernier sur le *Lady Evelyn*. Le *Lady Evelyn* n'a que de lointaines analogies avec l'*Empress of France*. C'est cependant un bateau qui va sur l'eau, et même voguerait assez rapidement, s'il n'avait pas tant d'escales à faire. Il appartient à la *Gulf St. Lawrence Shipping and Trading Co.*, jeune compagnie, datant de deux ou trois ans, qui s'est chargée de desservir les côtes nord et sud du fleuve et du golfe. Nous lui devons de la reconnaissance pour avoir entrepris, par les temps durs que nous traversons, de combler le vide qu'avait laissé la disparition du *Percésien* et du *Lady of Gaspé*. On sait que le premier de ces deux navires fut victime de la guerre. Vendu au gouvernement, chargé de munitions, il s'avisa un beau jour d'aller voir ce qui se passait sur l'autre bord de l'océan entre les Boches et les Alliés. Mal lui en prit. Il n'était pas loin au-delà de Terre-neuve

qu'il s'ouvrit par le milieu et coula au fond des eaux, sans le secours d'aucune torpille allemande. Telle est du moins la légende qui m'a été contée.

L'ex-proprétaire du navire, en possession des beaux deniers que lui avait versés le gouvernement avec sa générosité bien connue, se consola sans peine du naufrage. Moins facilement s'en consolaient les touristes, qui, pour aller respirer la fraîche atmosphère de la côte gaspésienne, ne disposaient plus que d'une voie ferrée fastidieusement longue. Voilà pourquoi ils ont applaudi de bon coeur à l'initiative de la *Gulf Shipping and Trading Co.* Cette compagnie, à son tour, n'a pas tardé à s'apercevoir que le trafic du golfe était payant. Il semble bien que, chez elle, l'offre soit loin d'égaliser la demande. Aussi n'est-ce pas la faute du *Lady Evelyn* si son pont est encombré de tonneaux de gazoline et s'il est pris d'assaut par les passagers, bien qu'ils n'y circulent guère plus facilement que dans les parties les plus affairées de la rue Sainte-Catherine à Montréal. Tel quel, le bateau nous rend un précieux service, et nous avons la promesse que, dès l'été prochain, il sera remplacé par un vrai paquebot, où cessera la promiscuité des marchandises et des passagers.

A toute chose du reste il y a un bon côté. Sur le *Lady Evelyn*, l'esprit n'étant pas déprimé par le sybaritisme reste plus libre pour contempler, admirer les beautés de la nature, et tirer les leçons que le spectacle comporte. J'en profite. A mesure que le navire s'éloigne de la vieille capitale, je laisse mes yeux s'attarder sur le vieux rocher que couronne une série d'édifices encore plus intéressants par leur signification symbolique que par leurs majestueuses proportions.

Voici d'abord la citadelle, commencée par les Français, achevée par les Anglais, et devenue maintenant l'emblème de la main-mise de ceux-ci sur cet immense et riche domaine qu'est le *Dominion* du Canada. Je ne l'ai jamais contemplée

sans que soit venue à ma mémoire une parole de feu Jos Chamberlain, le fameux promoteur de la guerre sud-africaine. C'était au lendemain de Fachoda. Le farouche impérialiste gourmandait la France, l'accusant de marcher partout sur la queue du lion britannique. Puis, comme répondant à l'objection que la queue du lion était trop longue et gênante pour les autres peuples : " Ce n'est pas notre faute, ajoutait-il, si nos bévues ont abouti à nous introduire dans les plus beaux coins du monde (*if we have blundered into the best parts of the world*). " Un de ces plus beaux coins, me disais-je, est assurément Québec et son hinterland aux espaces quasi indéfinis. Quand on songe à quoi tiennent parfois les victoires les plus fructueuses, à quoi a tenu, par exemple, la victoire de Wolf sur Montcalm, le mot bévue ne semble pas si mal choisi. Il n'est d'ailleurs qu'un synonyme de hasard et le mot hasard lui-même n'est qu'une façon pour nous de traduire les voies mystérieuses de la providence. Que la providence ait tout au moins voulu permettre le passage de la Nouvelle-France, déjà en pleine croissance, aux mains britanniques, nous n'en doutons pas. Mais en permettant cette substitution de domination, elle n'a pas voulu la perte de la jeune puissance française. Il semble bien au contraire que son dessein miséricordieux ait été de la préserver des convulsions révolutionnaires de la fin du 18e siècle, et, en la forçant à ne compter que sur elle-même pour sa survivance et son développement, de l'enraciner plus profondément sur ce continent de l'Amérique du nord. C'est de quoi nous la remercions. Quant à la citadelle de Québec, nous savons bien que, d'après le principe qui leur est cher, *what we hold we keep*, les Anglais ne l'abandonneront point. Mais elle ne nous importune pas. Etant donnés les formidables instruments d'attaque que la science moderne a inventés, elle n'a, comme moyen de défense, pas grande portée. Nous aimons à la garder comme curiosité archéologique

et embellissement de la cité la plus française de l'Amérique. Ajouterai-je comme emblème des bienfaits de la protection et de l'administration britanniques? Mais je n'ignore pas que là-dessus les avis sont partagés et le pont du *Lady Evelyn* est impropre aux subtilités d'une controverse. Passons.

Après la forteresse, voici le château Frontenac. Cet hôtel, bâti sur le modèle d'un manoir du moyen âge, représente cependant ce qu'il y a de plus moderne: la fièvre des affaires avec ses adjuvants, le tourisme et la réclame. Il appartient, comme on sait, à cette compagnie du C. P. R., laquelle, par ses bateaux, ses hôtels, ses gares magnifiques, ses usines, son réseau de voies ferrées, courant d'un bord de l'océan à l'autre, et mordant même sur le territoire des Etats-Unis, a été et reste un des plus puissants facteurs de la prospérité canadienne, en même temps qu'une des plus vastes entreprises commerciales de notre petit monde.

A l'entrée de ce long et large déambulatoire, qui ajoute un agrément singulier au château, et qui offre aux visiteurs un endroit incomparable pour flâner et musser devant le plus beau panorama qui soit, je salue Champlain, le fondateur de Québec, fièrement campé sur son socle de pierre. Quelle différence entre l'humble habitation qu'il dressa, voilà trois cent douze ans, au pied de ce promontoire couvert de forêts, et les grands édifices qui font cortège à sa statue! Il me semble pourtant que le grand ancêtre ne doit pas se trouver déplacé en ce lieu. J'imagine même que son regard de bronze, s'il pouvait s'animer, aurait un plaisir infini à se prolonger sur les riches et populeuses cités qui bordent les deux rives du fleuve qu'il fut un des tout premiers européens à remonter. Est-il, pour les patriarches, joie plus grande que de contempler la multiplication de leur postérité? Or, c'est déjà par millions qu'il faut compter les petits-fils de l'illustre fondateur, qui, tous, lui disent leur reconnaissance d'avoir posé là le berceau

d'un grand peuple catholique et français. Oui, saluons-le comme un de ces héros tels que la race des Francs en a tant produits et par qui Dieu accomplit un de ses gestes les plus beaux et les plus féconds sur notre terre.

Après le château Frontenac et la statue de Champlain, mon regard rencontre le nouvel hôtel des postes. Il représente le gouvernement, qui doit à tous ses sujets les bienfaits d'une administration sage, prudente, impartiale. Je ne puis que louer les dirigeants d'Ottawa d'avoir doté Québec, la ville française par excellence, d'un édifice qui ne détonne nullement avec le site grandiose au milieu duquel il s'élève.

Mais le coeur de la vieille cité de Champlain, comme de la province de Québec et de la nation canadienne-française tout entière, je le vois dans la série des monuments que mon oeil rencontre en achevant sa promenade symbolique sur l'historique rocher : le monument Laval, la basilique, l'archevêché, le séminaire, l'université. Ils représentent l'Eglise. Or, si l'on a pu dire de l'ancienne patrie de saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc, que les évêques et les prêtres l'ont faite comme les abeilles font leur ruche, combien plus juste encore est cette assertion relativement au rameau français transplanté sur le sol de l'Amérique du nord ! C'est l'Eglise qui a jalousement veillé sur ce peuple naissant et l'a entouré des soins les plus tendres et les plus maternels. C'est l'Eglise qui, après l'avoir suivi et protégé dans chacune des phases de son développement, l'a sauvé de la destruction à l'heure où un ouragan qui semblait irrésistible avait fondu sur lui et où tous les autres moyens de défense lui manquaient. C'est l'Eglise qui lui a donné ses traits caractéristiques et l'a constitué dans son entité particulière. C'est l'Eglise qui, en lui infusant jusqu'au fond des veines les principes religieux et chrétiens, l'a préservé des maximes et pratiques stérilisantes en honneur autour de lui et lui a communiqué sa vigueur d'expansion. C'est

l'Eglise enfin qui l'a éduqué dans le domaine profane aussi bien que dans le domaine religieux. Plus que personne elle a été soucieuse d'en faire un peuple de progrès, capable de rivaliser avec n'importe lequel de ses adversaires sur les terrains économique et scientifique. C'est pourquoi elle a érigé dans tous ses diocèses des collèges et consacré tant de ses prêtres à l'obscur labeur de l'enseignement de la jeunesse. C'est pourquoi elle a fondé des établissements d'enseignement supérieur et s'efforce aujourd'hui de leur fournir des professeurs éminents et un outillage aussi perfectionné que l'a fait la science moderne.

Ah ! puisse notre peuple rester sourd aux voix perfides de ceux qui, sous prétexte d'émancipation, voudraient le soustraire à ce qu'ils appellent dédaigneusement les lisières cléricales ! En se serrant toujours plus près de sa bienfaitrice tutrice, non seulement il évitera l'absorption dans le grand tout anglo-saxon qui forme autour de lui un si puissant foyer d'attraction, mais il échappera aux bouleversements sociaux qui grondent un peu partout. Déjà, précisément parce qu'il aime à prendre ses prêtres pour guides et arbitres dans ses conflits ouvriers, il est devenu un peuple enviable à ses voisins, lesquels, fatigués des grèves et autres expériences d'un socialisme athée, songent à venir lui demander stabilité et sécurité pour leurs industries.

Heureux le peuple canadien-français s'il était appelé à être un témoignage vivant de cette vérité, qui passe pour moyennageuse auprès de bien des esprits mais qui n'en est pas moins incontestable, à savoir que pour nos démocraties turbulentes du XXe siècle l'Eglise demeure la grande éducatrice tout comme elle l'a été pour les nations barbares du Ve siècle qui succédèrent à l'empire romain.

Toutefois le peuple canadien-français n'a pas que des

admirateurs. Il a des ennemis anciens et tenaces; des ennemis qui peuvent bien, dans des discours parlementaires et de parade, prôner la bonne entente entre les deux grandes races qui peuplent ce pays, mais ne voudraient pour rien au monde voir surgir quelque part sur cet immense *Dominion* une autre province de Québec; des ennemis qui se croient généreux en nous tolérant, mais nous plaignent d'être victimes de la superstition romaine, trouvent nos institutions, nos moeurs, nos monastères, nos couvents, nos congrégations religieuses aux costumes si variés, quelque chose d'absolument suranné, et, sinon à supprimer, du moins à confiner dans des limites aussi étroites que possible.

Une des formes de leur hostilité pratique m'est rappelée par la vue de cette longue bâtisse qui s'élève entre le bassin Louise et la rivière Saint-Charles et qui est destinée à recevoir provisoirement les immigrants nouvellement débarqués. L'immigration, voilà la digue que nombre de nos amis protestants prétendent opposer à l'envahissement du Québec catholique. Dans leur idée les débris de la race anglo-saxonne, ou de tout ce qui est susceptible de s'anglo-saxonner, valent toujours mieux que les fils des inassimilables papistes. Laissons faire et ne nous effrayons pas outre mesure. L'immigration intense n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait naître dans certains milieux. Il est plus facile de transporter que d'enraciner les étrangers sur notre territoire et de les accoutumer à nos conditions climatériques. Combien de ces nouveaux venus s'en sont retournés ou ont passé la ligne 45^e cherchant un climat plus doux et des moyens plus prompts de faire de l'argent par le petit commerce ou le travail des manufactures dans les grands centres américains! Il en est resté sans doute et il en restera encore parmi les futurs arrivants. Il faut d'ailleurs qu'il en reste. Le Canada a un besoin urgent de bras pour mettre en valeur ses richesses inexploitées et

faire face à ses obligations d'après-guerre. Mais ils ne seront pas un obstacle à la lente occupation du sol par les descendants des vieux pionniers de France, lesquels finiront bien par s'assurer en propre un grand empire sur ce continent.

Tandis que je me laisse absorber par la méditation des problèmes que me suggèrent les monuments du roc québécois, le *Lady Evelyn* a marché. Comme il ne doit s'arrêter à aucune des stations que dessert le chemin de fer, il va d'une belle allure. Il ira ainsi durant 24 heures jusqu'aux *Méchins*, la première paroisse après *Matane* le long de la côte nord de la Gaspésie. Nous longeons, l'une après l'autre, les belles et vieilles paroisses de l'île d'Orléans, des comtés de Lévis, de Dorchester, de Bellechasse, de Kamouraska, de Témiscouata, de Rimouski.

Un souvenir, déjà vieux de six ans, me revient à la mémoire. C'était le 24 juin 1914. Monté sur le *Lake Manitoba*, un paquebot du *C. P. R.*, je sillonnais alors ces mêmes eaux du Saint-Laurent, en route pour Liverpool. Parmi mes compagnons de navigation se trouvait un jeune ministre ritualiste de San Francisco qui s'en allait achever ses études à Oxford. Il semblait très intéressé par la contemplation des bourgs qui bordaient les rives du fleuve, des églises et des clochers qui pointillaient l'horizon. Tout-à-coup se tournant vers moi, il me dit : " Est-ce qu'on parle français dans tous ces villages que nous voyons ? " Sur ma réponse affirmative, il ajouta : " Mais alors la *nouvelle* France est plus vaste que l'*ancienne*. Je n'avais vraiment aucune idée de son étendue. " La réflexion me ravit. Eh ! oui, la *nouvelle* France, surtout si nous y comprenons l'Ungava, qui lui a été ajouté assez récemment, est beaucoup plus vaste que l'*ancienne*. Elle est moins peuplée, moins cultivée, moins exploitée, il est vrai ; mais il n'y a qu'à laisser le temps faire son oeuvre. Grâce aux

familles nombreuses, qu'abritent la plupart des foyers canadiens, derrière ces clochers qui frappent nos regards, d'autres se dresseront, des terres neuves s'ouvriront à la culture, des paroisses nouvelles se fonderont et le jour viendra où la parole du pasteur californien sera strictement vraie. Oui, petit peuple canadien-français, continue seulement à être fidèle au précepte fondamental du créateur, continue seulement à croître et à multiplier, et rien n'arrêtera ta marche conquérante. Car ce sera celle de la vie, à laquelle tes ennemis ne savent opposer, la plupart du temps, que la parcimonie des naissances. Oui, tu finiras par la créer dans ce nouveau monde la grande nation qu'avaient rêvée, en y abordant, les Cartier, les Champlain, les Laval et tant d'autres de même glorieuse lignée. Et comme ce sera une nation foncièrement catholique, elle formera à l'Eglise une de ses plus belles auréoles. Comme en outre ce sera une nation authentiquement française, elle portera dans ses veines cet esprit de prosélytisme qui semble l'apanage de la race des Croisés : elle donnera au Christ des légions d'apôtres pour les missions lointaines. Mais quoi ! Toute faible encore qu'est numériquement la nation dont je parle, n'est-elle pas déjà une nation de missionnaires ? Rien qu'en alignant de froides statistiques, n'a-t-on pas déjà pu écrire un gros volume sur le *Canada apostolique* ? Oui, déjà, par ses religieux et religieuses, qui ont créé nombre d'établissements florissants d'éducation, d'assistance et de charité, au-delà de ses frontières, notamment sur toute la surface des Etats-Unis, le Canada français exerce une influence qui dépasse de beaucoup la proportion de ses deux ou trois millions d'âmes. Que sera cette influence, quand les deux ou trois millions seront devenus cinquante ou soixante millions, ce qui se verra sûrement dans le cours du prochain siècle ?

D'ailleurs, tout comme pour notre ancienne mère-patrie, ne peut-on pas voir une preuve de la prédilection divine à l'égard

de la Nouvelle-France dans l'incomparable position géographique qu'elle occupe ? Quand je me mets à contempler ce fleuve majestueux, sur lequel je vogue, et où je rencontre à toute heure du jour et de la nuit, le remontant ou le descendant, de splendides paquebots ou des cargos de toute dimension ; quand je considère que cette artère fluviale, qui porte les plus gros vaisseaux dans l'intérieur des terres à quatre ou cinq cents milles de l'océan, est tout entière incluse dans le domaine qui constitue l'héritage de notre race sur ce continent ; quand j'entends dire que le port, où elle aboutit, est le second du nouveau monde par le chiffre des affaires (bien qu'il ne soit ouvert que sept mois de l'année) et le premier par la perfection de l'outillage... comment ne serais-je pas justifié de m'écrier : *non fecit taliter omni nationi!* Non, Dieu n'a pas ainsi traité toutes les nations ! Puis-je douter encore qu'elle soit destinée à de grandes choses, celle qui a été aussi royalement dotée ?

Mais le *Lady Evelyn* vient de dépasser *Matane* et commence ses escales. Il est temps d'interrompre mes spéculations plus ou moins philosophiques pour décrire les splendeurs de la côte gaspésienne.

Gaspé, si nous en croyons les érudits en langue sauvage, est un vocable mic-mac qui signifie fin de la terre (*finistère*). De fait la péninsule de ce nom, qui s'enfonce profondément dans le golfe, est la fin de la province de Québec à l'est et au sud-est. Proclamons tout de suite que Québec méritait d'avoir une limite aussi poétique : c'est une frange d'or autour de son manteau royal. La Gaspésie est tout un monde, dont on ne connaît guère encore que les contours, mais dont on peut prévoir la beauté et la richesse intérieures par la variété de ceux-ci. Rien de plus intéressant qu'une croisière le long de ses côtes, aux échancrures si nom-

breuses qu'elles offrent à tout moment un paysage nouveau. On se croirait devant un kaléidoscope. On ne peut naviguer une dizaine de milles sans se trouver en face de caps, d'anses, de baies, de vallées, de ravins, de montagnes plus pittoresques les uns que les autres. Le touriste bénit les lenteurs du bateau qui lui permettent de se rassasier plus à loisir de la contemplation du paysage.

Voici d'abord *Cap-de-chat*. Le nom est assez étrange pour qu'on lui cherche une origine dans la forme du pic qu'on aperçoit de loin, fièrement campé, comme un gardien mythologique, sur le bord du fleuve. Vainement cependant mon regard, aidé de mon imagination, y cherche la forme d'un chat. Quelques voyageurs, qui appartiennent à la localité, me disent que le félin était figuré, non par le promontoire lui-même, mais par une large pierre, en saillie sur ses flancs. Malheureusement ils ne la découvrent pas plus que moi. Quelque tempête l'aura abattue; il ne reste là qu'une patte d'animal vaguement dessinée. Je me console par la pensée que la catastrophe va contribuer à accréditer l'opinion plus probable voulant que cet endroit si pittoresque ait reçu son nom d'un marin français *Dechatte* ou *de Chaste*, qui en aurait été le découvreur ou tout au moins un des premiers visiteurs. Quoiqu'il en soit de la dénomination, *Cap-de-chat* et le gros village voisin, *Sainte-Anne-des-Monts*, peuvent être rangés parmi les plus prospères paroisses de la province. Sans délaissier complètement la pêche, la population (qui n'est pas mélangée, comme celle de la côte sud, et a gardé toute la pureté du sang canadien-français) s'est adonnée à la culture. Les belles terres et les belles prairies que notre oeil discerne sur les pentes des montagnes ou la crête des collines prouvent qu'ils ont fort bien réussi. Pourquoi faut-il que ces bons colons n'étendent pas plus loin leur domaine et que, par-delà la bande assez étroite qu'ils ont conquise sur la forêt, ce soit le

sanctuaire à peu près exclusif des caribous, des chevreuils, des orignaux, des ours? Il paraît que le gouvernement a déclaré *parc national* quelque chose comme 1,500,000 acres du comté de Gaspé. Je ne me permettrai pas certes de désapprouver cette sollicitude de l'administration provinciale pour nos amateurs de chasse et nos gourmets de gibier. Néanmoins, au lieu des huttes de chasseurs ou de clubistes américains, accaparant, à prix d'or, le droit de pêche dans nos rivières riches en truites et saumons, combien je préférerais voir s'élever de bons *homes* canadiens, qui nous donneraient tout autre chose que de rares spécimens de dandys, passionnés de sport.

J'étais à ruminer ces pensées dans mon esprit quand un passager du *Lady Evelyn*, que je n'avais pas encore vu, lia conversation avec moi. C'était justement un habitant de ces contrées qui venait d'embarquer. Entre autres choses fort intéressantes sur le pays, il me cita un de ses frères qui avait eu dix-huit filles et pour finir quatre petits jumeaux en deux fois. Et, ajouta-t-il, c'est celui d'entre nous qui vit le mieux. De ses dix-huit filles trois étaient mortes, mais une, après s'être mariée et en laissant cinq enfants. Il en restait quinze pour peupler de nouveaux foyers ou se dévouer à l'éducation et au soulagement de leurs frères et soeurs dans nos admirables institutions religieuses, lesquelles, grâce à une pareille fécondité, ne risquent pas de périr faute de sujets. Je dédie cette petite anecdote à ceux qui espèrent encore comprimer de quelque façon l'extension de notre race. Elle n'est pas encourageante pour eux. Pourquoi faut-il qu'ils puissent trouver une sorte de consolation dans le fléau de l'émigration, qui vide trop souvent ces merveilleux foyers de vie française au bénéfice des anglo-saxons? Le mal n'est que trop facile à constater sur notre petit navire. Nous avons plusieurs familles qui viennent des Etats pour respirer l'air natal à *Cap-de-chat*, *Sainte-Anne-des-Monts*, *Mont-Louis*, *Rivière-Madeleine*,

etc... A mon retour, je devais en rencontrer d'autres en train de s'expatrier. Je me rappelle en particulier un vieillard qui, ayant enterré sa vieille, s'en allait rejoindre quelqu'un de ses neuf enfants établis par delà la ligne 45e. Je fis aussi connaissance avec un jeune père de famille qui avait avec lui un de ses petits garçons pétillant d'intelligence et d'espièglerie. Je lui demandais quel était son métier aux Etats. Je travaille, me répondit-il, dans les cuirs et les peaux au prix de trente dollars par semaine.

En vérité, il vaut la peine de laisser incultes tant de belles terres québécoises pour aller tailler du cuir, tanner des peaux, égrener du coton, carder des laines, se brûler à la flamme des hauts fourneaux! Quand on sait que, grâce à la générosité de notre gouvernement, ces pauvres gens auraient pu se procurer des terres à soixante sous l'acre, avoir de beaux subsides pour la construction d'une maison, d'une école, d'une église; quand on songe que, au lieu d'être les simples esclaves des dures besognes matérielles, ils auraient dans un domaine bien à eux, mené une vie libre, indépendante, moralement et physiquement saine; qu'ils auraient ainsi agrandi le patrimoine national et seraient devenus une force pour leur race, on se demande quel démon les attire à l'étranger, dans l'atmosphère enfumée et empestée des usines, où le bacille de la tuberculose guette tant de leurs fils et de leurs filles, où, en tous les cas, ils ne servent qu'à grossir la fortune de quelques millionnaires yankees, leur fournissant, en abondance, par dessus le marché, l'étoffe humaine, qu'ils refusent de produire eux-mêmes, pour faire des citoyens américains!

Oh! je connais les circonstances atténuantes. Il est plus facile de palper des dollars en travaillant dans une manufacture qu'en s'efforçant d'éclaircir la forêt. Et puis, au sortir de l'usine, on a le cinéma et d'autres amusements qui sont plutôt rares sur les terres neuves. Enfin les grands centres indus-

triels sont si près de la frontière, leur mirage est si séduisant! C'est dire qu'il appartient à nos chefs de combattre la tentation de l'émigration par la parole et encore davantage par les actes en facilitant de plus en plus l'établissement de nos gens sur la terre. Par ailleurs la province de Québec est si vaste, il y a tant de travaux publics à y entreprendre, il y faut des sommes si énormes! On ne peut tout exécuter à la fois. Patience donc! Du moins que cette patience reste vigilante. Qu'elle ne se change jamais en indifférence et qu'il soit bien entendu qu'un homme d'Etat canadien-français ne pourra mieux servir sa race qu'en favorisant la colonisation.

En attendant que la charrue, la bêche et la pioche transforment la forêt gaspésienne, la hache y exerce ses ravages au profit des grandes compagnies de pulpe et de bois. Sur la rivière *Sainte-Anne-des-Monts*, la compagnie écossaise Russell possède, m'a-t-on dit, plus d'une trentaine de scieries; une compagnie norvégienne y vient aussi chercher de la matière première pour fuseaux et autres ouvrages de menuiserie fine. Plus loin nous rencontrerons la *Great Eastern Pulp and Lumber Co.*, qui est dirigée par un millionnaire new-yorkais, M. Mullan, dont les établissements du *Grand-Saut*, assez avant dans les terres, sont reliés à l'embouchure de la rivière *Madeleine* par un chemin de fer de six à sept milles de longueur. On parle de pousser cet embryon de voie ferrée jusqu'à Gaspé, comme on parle de pousser, à un point quelconque de la rive de la *Baie-des-Chaleurs*, un tronçon qui se rattache à la ligne *Matane-Mont-joli*, et que quelques grands industriels montréalais sont en train de construire. La péninsule serait ainsi percée de part en part à ses deux extrémités orientale et occidentale. Elle sortirait enfin de son isolement. Ces projets ou des projets analogues seront évidemment exécutés un jour. Mais là surtout, étant donné

le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre dont nous a gratifiés l'après-guerre, la patience est de mise.

Les gens de *Cap-de-chat* et de *Sainte-Anne-des-Monts* ne sont pas dépourvus de cette vertu. Ils prennent la vie en philosophes et n'ont aucunement l'air tourmentés par les grandes questions que je soulève à leur propos. Ils sont respectivement à 50 et 60 milles du chemin de fer le moins éloigné, qui est celui de *Matane* à *Mont-Joli*. Mais depuis quel que temps ils ont une bonne route, et des automobilistes, moyennant une vingtaine de piastres par voyage, ne demandent qu'à la leur faire parcourir. Ajoutez pour l'été la voie d'eau que connaissent si bien leurs sveltes goélettes (dont plusieurs sont construites sur place) et leurs barges à gazo-line. Ils sont satisfaits de ces avantages, et aucun d'eux n'envie la félicité des clients de la *Montreal Tramway Co.* *Ignoti nulla cupido*, pourrait-on objecter, et si les Gaspésiens avaient seulement expérimenté un seul jour tout ce qu'on éprouve d'aise et de commodité dans les chars électriques de notre métropole, notamment entre cinq et sept heures de l'après-midi, il est fort possible que leur envie serait éveillée et troublerait leur sommeil. Bénie donc leur ignorance qui les exempte d'un mal si cruel !

Mais si les habitants de *Sainte-Anne* ne sont pas à plaindre, on ne saurait en dire autant de ceux qui vivent au-delà et tout le long de la côte jusqu'à *Gaspé*, soit sur un espace d'à-peu près deux cents milles. Ce n'est pas que ces derniers soient moins philosophes que les premiers. Ils le sont encore davantage. Habités à leur vie érémitique, aucune distance ne les effraie. Un charretier attellera tranquillement sa voiture, et s'il lui faut 40, 50 ou 60 heures pour atteindre *Matane*, *Rimouski* ou même *Montmagny*, il les prendra sans murmurer. N'empêche qu'il n'a à sa disposition, du moins

jusqu'à *Sainte-Anne*, qu'une ébauche de chemin zigzaguant continuellement par monts et par vaux. Heureusement, le gouvernement de Québec comprend que sa mission n'est pas de maintenir les populations soumises à sa juridiction dans le bonheur des âges préhistoriques et il a résolu de remédier à cette difficulté des communications. Précisément, en même temps que nous longeons la côte par eau, un ministre, l'honorable Perrault, accompagné du député, le Dr A. Lemieux, la longent par terre, étudiant le tracé de la route carrossable et commode, dont ils doivent doter la Gaspésie, à même les cinq millions que la législature a votés pour la colonisation. Avec cette bonne oeuvre sur la conscience, ils pourront tranquillement quitter la vie publique, quand l'heure (que nous espérons encore très éloignée) sera venue. Si on ne leur élève pas une statue sur quelqu'un des pics que nous admirons, du moins leur mémoire restera sûrement bénie chez une longue suite de générations gaspésiennes.

Je ne veux pas quitter *Cap-de-chat* sans faire remarquer qu'une église toute neuve vient d'y être livrée au culte. La paroisse n'a fait que suivre l'élan général. Tout le long de la côte sud et nord de la péninsule on rencontre de belles églises qui ont surgi de terre dans la dernière décade. Le geste vaut d'être noté. Il est tout à l'honneur des pasteurs et de leurs ouailles. Comment Dieu ne bénirait-il pas un peuple qui fait preuve d'un tel zèle pour sa glorification extérieure ?

En cours de route quelques institutrices, en partance pour leurs vacances, nous rejoignent sur le *Lady Evelyn*. Je serais porté à m'incliner bien bas devant elles. Grâce en effet à ces courageuses jeunes filles, qui consentent à vivre, loin de leurs familles, dans l'isolement des longs hivers gaspésiens, la langue de Corneille et de Bossuet est parlée, les trésors de notre littérature sont connus, une réserve de forces pour les

luttés en faveur de la race et de l'idéal latin est conservée là, dans ces bourgs et hameaux que la neige et la glace cernent cinq mois durant. Ne méritent-elles pas d'être saluées comme des missionnaires et des patriotes ?

J'ai d'ailleurs sous les yeux le résultat du dévouement de nos prêtres et de nos institutrices. A chaque station de notre navire tout un petit monde s'embarque qui jase et gazouille gaiement en français. D'ici et de là pourtant je surprends des syllabes anglaises. Elles s'échappent des lèvres d'hommes qui tranchent sur la masse des passagers par leur attitude sérieuse et plutôt fière. Ce sont les maîtres de la côte, les propriétaires des grandes scieries de bois, des grands magasins et entrepôts de poissons. Un peu comme partout, l'anglo-saxon et le juif dominant là. N'importe ! Ils ne dominent et ne domineront jamais que sur une population française ; et celle-ci rien que par la force du nombre finira bien par devenir maîtresse chez elle.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

A travers les faits et les oeuvres

La question russo-polonaise. — Un changement à vue. — Victoires polonaises. — L'aide de la France. — Divergences de vues. — L'accord rétabli. — Une note anglo-italienne. — La situation intérieure en Angleterre. — Deux terribles problèmes. — Question ouvrière. — Grève menaçante des mineurs. — Pourparlers inutiles. — Inquiétante perspective économique. — Question irlandaise. — L'objectif du Sinn-Feinn. — République irlandaise. — Au bord de l'anarchie. — Le *Home Rule* de Parnell et de Gladstone. — En Italie. — Un soviét industriel. — Les ouvriers évincent les patrons. — Intervention extraordinaire du gouvernement. — Révolution économique. — En France. — Démission de M. Deschanel. — Election de M. Millerand. — M. Leygues, premier ministre. — La *ligue des nations*. — Un tribunal international. — Place au pape. — Un article des *Etudes*. — L'association du Barreau et le divorce.



U moment où nous écrivions notre dernière chronique, la situation de la Pologne semblait désespérée. Les armées bolchévistes étaient aux portes de Varsovie. Au nord, à l'est, au sud, leurs divisions marchaient de succès en succès. L'arrogance du gouvernement soviét de Saint-Petersbourg croissait avec ses victoires, et il refusait tout armistice à moins que les chefs de la jeune république polonaise n'acceptassent la capitulation la plus dure et la plus humiliante. En présence de cette situation, les Alliés semblaient animés de sentiments divergents. Le gouvernement français manifestait ouvertement ses sympathies pour la Pologne. Le cabinet britannique paraissait enclin à donner tort à celle-ci et à lui conseiller de se soumettre aux conditions très rigoureuses de ses ennemis.

Mais soudain la scène a changé de face. Galvanisée par l'imminence du péril, la nation polonaise a fait un gigantesque effort. Ses armées ont repris l'offensive. Animées d'un patriotisme enthousiasme et encouragées par l'adjonction de généraux et d'officiers français accourus en foule au secours

de la Pologne, elles ont infligé aux bolchévistes une série de défaites éclatantes. Ceux-ci ont dû battre en retraite sur toute la ligne. Leur recul a pris les proportions d'une déroute et ils ont subi des pertes énormes en hommes et en matériel de guerre. Les Polonais ont reconquis presque tout le territoire envahi par les Russes, et cette campagne victorieuse les met à présent en état de poursuivre avec plus d'avantages les négociations entamées pour la conclusion d'un traité de paix juste et raisonnable. Les victoires de la Pologne ont été saluées avec joie en France. M. Millerand a envoyé à Varsovie des félicitations aux missions diplomatiques et militaires françaises auprès du gouvernement polonais. Le général Weygand, chef d'état-major du maréchal Foch, était en Pologne, et l'on affirme que ses conseils et sa direction ont contribué puissamment aux succès remportés. Les victoires polonaises ont paru modifier les vues du gouvernement britannique lui-même. M. Lloyd George a pris occasion d'une stipulation complémentaire introduite par les bolchévistes dans leurs conditions de paix pour signifier à ceux-ci que leurs prétentions étaient inadmissibles et inacceptables. Cette condition était la formation d'une force civique polonaise recrutée dans une seule classe de la population, c'est-à-dire parmi les prolétaires seuls. Dans une note commune signée par les premiers ministres de la Grande-Bretagne et de l'Italie, ces derniers ont déclaré qu'une telle condition était "contraire à la liberté, à l'indépendance et à l'honneur de la Pologne". Cette démarche a rétabli l'accord entre les Alliés. La note anglo-italienne ayant été communiquée au cabinet français, celui-ci a manifesté sa satisfaction de l'attitude prise par les gouvernements anglais et italien. La nouvelle tournure des affaires russo-polonaises a constitué incontestablement un grand succès pour la France.

* * *

En Angleterre, la situation intérieure est en ce moment très peu satisfaisante. La question ouvrière et la question irlandaise sont deux sombres nuages qui peuvent recéler bien des tempêtes. La fédération des mineurs demande pour ceux-ci une augmentation de salaire de deux shillings par jour. Sir Robert Horne, président de la commission de commerce, qui agit au nom du gouvernement dans les négociations avec la fédération, a proposé que la difficulté fût soumise au jugement d'un tribunal indépendant. Mais les mineurs insistent pour qu'on leur accorde sans plus de retards l'augmentation demandée, et ils paraissent déterminés à se mettre en grève en cas de refus. Or cela serait pour le royaume-uni une véritable calamité. Voici comment une dépêche récente dépeint la situation :

“ Une grève des mineurs de charbon paralyserait en peu de temps les industries du pays, mais la chose se produirait même avant que les manufactures fussent à court de combustible, car les employés des transports, qui, avec les mineurs et les cheminots, constituent ce qu'on appelle la triple alliance, la plus puissante organisation unioniste ouvrière du pays, ont approuvé hier l'attitude de l'exécutif des mineurs et ont ordonné à leur propre exécutif de prendre tous les moyens jugés nécessaires. L'union nationale des cheminots s'est réunie aussi mais n'a publié aucun rapport. La triple alliance elle-même va tenir une assemblée pour étudier la situation. Même sans la grève des mineurs, l'industrie est déjà dans une situation précaire. Il y a beaucoup plus de sans-travail depuis un mois, par le fait que plusieurs filatures et manufactures de chaussures ne fonctionnent que par intervalles et que le personnel des chantiers maritimes, des travaux de construction et des usines d'automobiles, a été réduit à défaut

de commandes suffisantes; par le fait aussi que les chefs d'autres industries sentent que, vu la diminution de la production, ils ne peuvent payer les salaires qu'ils paient en ce moment. L'industrie du coton est également menacée d'un *lock-out*. L'association des maîtres-fileurs a décidé hier de mander une assemblée en vue de prendre la décision d'agir conjointement si les grévistes fileurs de Oldham ne mettent pas fin à leur grève. Cela veut dire que les chefs se préparent à mettre tous les fileurs du pays sur le pavé. Les délégués des cheminots ont décidé à la suite d'un long débat d'intervenir dans l'espoir d'éviter la grève des mineurs suivant le chroniqueur ouvrier du *Daily Mail* qui ajoute: " J.-H. Thomas va probablement proposer à l'assemblée de la triple alliance qu'on cherche une interview de médiation avec le gouvernement. Si l'intervention des cheminots ne réussit pas, il est probable que le parti ouvrier va tenter d'intervenir auprès des mineurs et du gouvernement, mais on ne fonde pas grand espoir là-dessus." Comme on le voit, la situation est alarmante et la Grande-Bretagne est menacée d'une crise économique dangereuse.

En même temps les troubles sanglants dont l'Irlande est le théâtre et l'état d'anarchie où se trouve ce malheureux pays ne peuvent manquer d'être une cause d'anxiété cruelle pour le gouvernement britannique. Jamais ce dernier ne s'est trouvé en face d'un tel problème. Il ne s'agit plus d'un mouvement en faveur du *Home Rule*. Ce que le Sinn-Fein réclame, c'est l'indépendance et la souveraineté absolue. Un journal de Londres sympathique à cette cause, la *Nation*, expose dans les termes suivants l'état de choses actuel :

" Le fait principal de la situation actuelle en Irlande, c'est qu'il existe une république irlandaise. Qu'en fera-t-on? Voilà le problème qui ennuie les ministres de Sa Majesté. Il n'y a, en effet, jamais eu de situation semblable à celle-ci en

Irlande. L'Irlande possède maintenant un parlement élu par le peuple avec un cabinet qui lui est responsable. Le nouveau gouvernement se vante d'avoir, dans la personne des volontaires irlandais, une armée et un corps de policiers. Il a établi des cours de justice et c'est devant ses magistrats que la grande majorité du peuple vient régler ses litiges. En d'autres termes, l'Irlande est, cette année, non seulement une nation mais un Etat. Son organisme constitutionnel n'est peut-être qu'à l'état de formation, mais il est déjà suffisamment complet pour garantir un ordre presque parfait dans toutes les parties du sud et de l'ouest qui n'ont pas été bouleversées par les militaires et la police. Dans les conjonctures, c'est un succès remarquable. Les bases de l'Etat irlandais ont été posées par des hommes que l'on poursuivait — des hommes entourés par les carabines, les chars d'assaut et les mitrailleuses. L'Irlande a été changée en une vaste ville de garnison britannique, mais, au coeur même de cette ville, en tout temps, il a soufflé un esprit de vie nouvelle qui a donné naissance à des institutions, lesquelles ont uni le peuple et lui ont fait arborer sous les yeux même de l'armée anglaise l'étendard orange-blanc-et-vert."

Quelle que soit l'exactitude de ce tableau, il est certain que le problème irlandais est redoutable. Nous ne croyons pas qu'aucun gouvernement britannique puisse consentir de bon gré à l'établissement d'une république irlandaise de l'autre côté du canal Saint-Georges. L'Angleterre, croyons-nous, fera les plus grands sacrifices en hommes et en argent pour conjurer ce désastre. Et alors la perspective qui s'offre à nos yeux, c'est celle d'une guerre effroyable qui couvrira une fois de plus de sang et de ruines l'île d'Erin. Ne serait-il pas mieux, pour les chefs de la nation irlandaise, de s'en tenir à la politique clairvoyante et sage des grands chefs d'autrefois, Grattan, O'Connell, Parnell et Redmond ? L'autonomie de

l'Irlande, le rappel de l'union, tel était leur objectif. A l'heure qu'il est, le *Home Rule* de Gladstone et de Parnell pourrait être *instanter* un fait accompli. Avec un parlement irlandais à Dublin que de réformes pourraient être accomplies sans secousses et sans conflits dangereux ! Et si, dans l'esprit des patriotes irlandais, ceci ne devait être qu'une étape sur le chemin de l'indépendance absolue, ne vaudrait-il pas mieux s'accommoder de cette étape, qui serait un incontestable progrès, plutôt que d'encourir les plus terribles désastres en essayant de la brûler ? Quoi qu'il en soit, pris entre la question irlandaise et la question ouvrière, M. Lloyd George et ses collègues ont en ce moment à résoudre des problèmes de politique intérieure d'une dangereuse gravité.

* * *

Le gouvernement italien a, lui aussi, ses difficultés. A l'heure actuelle, il doit s'efforcer de trouver une solution au conflit véritablement extraordinaire qui s'est produit dans l'industrie métallurgique. A la suite d'un désaccord entre patrons et ouvriers au sujet d'augmentations de salaire, ces derniers se sont tout simplement emparés des usines, ont évincé les patrons et se sont mis en frais de les faire fonctionner et de les exploiter à leur compte. C'est le régime du soviét qui s'affirme dans l'industrie italienne. Les dépêches donnent quelques détails renversants. Voici par exemple ce qui aurait eu lieu à Turin : " Trois citoyens paisibles qui passaient près de la manufacture d'automobiles *Fiat* ont été faits prisonniers par les ouvriers métallurgistes et traduits devant le tribunal institué dans la manufacture. Après avoir été fouillés et longuement questionnés ils furent condamnés à chauffer les fournaies. Ils furent dépouillés de leurs vêtements et durent revêtir le costume des chauffeurs. Ils furent

de plus contraints de travailler huit heures durant dans la chambre aux fournaies où la température est d'environ 100 degrés Fahrenheit. A demi épuisés, les prisonniers furent de nouveau traduits devant le tribunal qui parut croire à leur innocence, mais qui toutefois les obligea de signer une déclaration disant que les métallurgistes avaient le droit d'arrêter, de fouiller et de condamner quiconque s'approchait des manufactures. Ils furent en outre forcés de déclarer qu'ils ne s'étaient approchés de la manufacture que par curiosité, qu'ils avaient été mieux traités que par n'importe quel gouvernement bourgeois et que le travail à l'intérieur des manufactures était poussé à sa pleine capacité. Ils durent aussi promettre de ne prendre aucune part soit directe soit indirecte à l'occupation des ateliers. ”

On prétend que quatre cents des principales usines métallurgiques d'Italie sont occupés par les mécaniciens et les ouvriers. “ Les manufacturiers déclarent que les augmentations de salaire demandées par leurs 500,000 ouvriers ajouteraient au moins 1,000,000,000 de livres à leur liste de paie et qu'ils ne peuvent supporter ce fardeau. Ils font remarquer que l'Italie paie le charbon dix-huit fois plus cher qu'avant la guerre, tandis que la Grande-Bretagne ne paie que trois fois plus cher, les Etats-Unis, 3.5, la France, 6, et l'Allemagne même seulement 11 fois plus cher. Le résultat est que la production étrangère remplace la production italienne. L'acier battu fabriqué en France se vend en Italie moins cher que le produit italien, tandis que celui d'Angleterre coûte moins cher qu'on ne le peut produire en Italie sans faire de profit. ”

Cette crise extraordinaire semble ouvrir la porte à une révolution industrielle en Italie. Sous la pression des événements, M. Giolitti, le premier ministre italien, a annoncé la nomination d'une commission qui devra soumettre des propo-

sitions précises concernant la participation des ouvriers à la direction technique, financière et disciplinaire des usines. On ne saurait se dissimuler la gravité d'une telle mesure. Cela pourrait aboutir à une sorte d'expropriation des patrons et cela constitue apparemment une grande victoire socialiste. Le sieur Lenine, le dictateur rouge de la Russie, a cru le moment opportun pour adresser aux collectivistes italiens un appel dans lequel il leur demande de proclamer sans délai une révolution.

* * *

Ce sont heureusement des incidents d'une autre nature qui préoccupent la France en ce moment. Elle est relativement paisible dans la sphère des questions sociales. Et, de ce point de vue, peu de pays d'Europe sont en aussi bonne condition qu'elle à l'heure actuelle. Ce qui a surtout fixé l'attention publique en ces derniers temps, ç'a été le changement imminent et finalement opéré dans le titulaire de la fonction présidentielle.

Depuis plusieurs semaines, les journaux annonçaient la retraite prochaine de M. Deschanel. On sait que le vainqueur de M. Clemenceau avait été victime d'un accident grave quelques mois après son élection, A la suite d'un étourdissement il était tombé par la portière d'un wagon de chemin de fer et s'était infligé des lésions qui avaient produit chez lui un choc nerveux très accentué. Malgré un traitement prolongé et un repos presque complet, il n'a pu se remettre des suites de cette chute suffisamment pour pouvoir reprendre le travail. Condamné ainsi à l'inaction pour une période indéterminée, M. Deschanel a résolu de se démettre d'une charge dont il ne pouvait remplir les devoirs. Et, après consultation avec ses médecins, il a informé le premier ministre

de sa détermination. C'est le 16 septembre qu'il a écrit sa lettre officielle de démission.

Il y a quelque chose de douloureux et de presque tragique dans cette fin inattendue d'une carrière jusque-là si exceptionnellement brillante et heureuse. La présidence de la république française avait été le grand objet politique de M. Deschanel. Entré jeune dans la carrière publique, il avait joué un rôle brillant dès ses débuts et s'était fait remarquer de bonne heure parmi les hommes les mieux doués du régime. Il avait commencé son apprentissage politique à dix-neuf ans, en 1876, comme secrétaire particulier de M. de Marcère. En 1885 il entra à la chambre des députés où il siégea sans interruption jusqu'à son élection à la dignité suprême. En 1898, il devenait pour la première fois président de la chambre des députés, et depuis cette date il avait occupé à maintes reprises ce poste éminent, où il avait constamment été maintenu de 1912 à 1920. Son élection à la présidence de la république au mois de janvier dernier était le couronnement de ses ambitions. Et voilà qu'un accident presque ridicule dans quelques-uns de ses détails, mais bien grave dans ses conséquences, vient lui enlever, au bout de cinq mois à peine, le prix de sa carrière et le frapper d'impuissance à l'instant même où, parvenu au sommet, il pouvait espérer jouer plus que jamais un rôle honorable pour lui-même et utile pour son pays. Ironie des ambitions humaines!

La démission de M. Deschanel imposait au cabinet l'obligation de convoquer immédiatement les chambres. La date du 23 fut fixée pour la réunion du congrès, où les membres du sénat et de la chambre, siégeant conjointement comme assemblée nationale, doivent conformément à la constitution procéder au choix du chef de l'Etat. Dès le 21, sénateurs et députés affluaient à Paris, et il devint bientôt manifeste que le premier ministre, M. Millerand, était désigné par l'opinion

quasi unanime comme le successeur de M. Deschanel. On mentionnait aussi les noms de MM. Léon Bourgeois et Raoul Péret, respectivement présidents du sénat et de la chambre, de MM. Charles Jonnart, ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican, Alexandre Ribot, Jules Pames et Georges Leygues. Mais évidemment, M. Millerand n'avait qu'à donner son consentement pour être porté irrésistiblement à la suprême magistrature. Cet assentiment a paru d'abord douteux. Le premier ministre ne cachait pas sa préférence pour le poste qu'il occupait, et où il se croyait en état de rendre plus de services qu'à la présidence de la république. Mais les instances de ses amis et des principaux chefs du parlement ont eu raison de ses répugnances. Au caucus des sénateurs et des députés tenu la veille de l'élection il a été désigné comme le seul candidat. Et le lendemain, 23 septembre, il a été élu par l'assemblée nationale à peu près sans contestation. Il y avait 892 membres présents. On a constaté une centaine d'abstentions. Les socialistes unifiés ont donné 69 votes à M. Gustave Delory, député de Lille. Une vingtaine de votes se sont éparpillés sur des candidats quelconques. Et M. Millerand a reçu 695 suffrages. Son élection a été acclamée. Elle était probablement l'une des meilleures qu'il fût possible d'espérer dans les circonstances présentes. L'attitude digne et ferme qu'il avait su donner à la France dans les récentes complications internationales, le prestige acquis à celle-ci par l'éclatant succès de sa politique dans la question russo-polonaise avaient assuré à M. Millerand une immense popularité.

Le président élu, on se demandait qui allait être premier ministre. Les noms mis en vedette étaient surtout ceux de MM. Aristide Briand et Jonnart. C'est M. Georges Leygues que M. Millerand a appelé à lui succéder à la tête du cabinet. Voici en quels termes les dépêches ont annoncé cette nouvelle :

“ Le président Millerand lui avait demandé de vouloir bien former un ministère. M. Leygues a sollicité quelques heures pour consulter ses amis politiques puis a répondu qu’il se rendait volontiers au désir de M. Millerand. M. Georges Leygues, qui devint ministre de la marine quand M. Clemenceau forma son cabinet en novembre 1917, garda ce poste durant le reste de la guerre et contribua considérablement à l’échec de la campagne sous-marine allemande. Il se retira en janvier dernier en même temps que M. Clemenceau. M. Leygues fut élu député en 1884 et fit dans la suite partie des ministères Dupuy, Ribot, Waldeck-Rousseau et Sarrien. C’est un avocat et un historien politique remarquable. Il s’est aussi occupé des questions d’économie et de littérature. Le nouveau président du conseil aura 62 ans au mois de novembre. Il est entendu que les ministres du cabinet Millerand garderont leurs postes ”.

Ces changements ne modifieront en rien la politique extérieure et intérieure de la France. M. Millerand, devenu président, continuera à exercer une grande influence sur la direction du gouvernement. Et nous sommes porté à croire qu’il a désigné M. Leygues comme premier ministre parce qu’il connaissait l’identité des vues de celui-ci avec les siennes. Sauf erreur, le chef du nouveau cabinet est, croyons-nous, l’un de ces hommes politiques qui ont compris quelque chose à la leçon des événements et reconnaissent que la France ne saurait retourner à l’orientation qu’elle subissait avant la guerre.

* * *

L’assemblée de la *Ligue des nations* va avoir lieu dans le cours du mois de novembre à Genève. Une des questions qu’elle devra étudier est la création d’une cour de justice

internationale permanente. Ce projet a été élaboré par une commission de juristes à la Haye. Le conseil de la ligue l'a communiqué d'avance à tous les gouvernements adhérents, ajoutant qu'il verrait dans l'opposition systématique au projet un véritable malheur international. Ce document comprend soixante-deux articles, répartis en trois chapitres, consacrés à l'organisation de la cour, à sa juridiction et à sa procédure. En voici le préambule: " Une cour permanente de justice internationale, à laquelle les membres de la ligue auront directement accès, est par le présent établie, conformément à l'article 14 du pacte de la ligue des nations. Cette cour fera suite à la cour d'arbitrage organisée à La Haye, aux conventions de 1899 et de 1907, et aux tribunaux spéciaux d'arbitrage auxquels les pays auront toujours le droit de recourir ".

Ce tribunal sera formé de la manière suivante: " La cour permanente de justice internationale se composera d'un groupe de juges indépendants, choisis sans tenir compte de leur nationalité parmi des gens d'une grande probité qui possèdent les qualifications requises dans leur pays pour être nommés juges ou qui sont jurisconsultes éminents en loi internationale. La cour se composera de 15 membres, dont 11 juges et quatre assistants. L'assemblée pourra en accroître le nombre, si le conseil de la ligue des nations le propose, sans dépasser le nombre de 15 juges et six assistants ".

L'analyse du projet, que nous avons en ce moment sous les yeux, nous donne encore ces informations: " Les membres de cette cour seront éligibles pour neuf ans et le plan indique comment les différents groupes nationaux choisiront les juges. Le président et le vice-président de la cour resteront trois ans en fonction. Le siège sera à La Haye et la cour siègera tous les ans à partir du 15 juin. Elle pourra être convoquée en session spéciale par le président de la cour

quand le besoin se fera sentir. Le président devra résider à La Haye. Trois juges siégeront à l'année pour entendre et fixer l'audition des causes. Les salaires du personnel sont fixés et c'est la ligue des nations qui paie les dépenses ”.

Voici les questions qui tomberont sous la juridiction du tribunal: “ l'interprétation d'un traité; tout point de droit international; l'existence d'un fait qui, s'il est prouvé, fait brèche à un engagement international; le caractère ou la portée des réparations à faire pour avoir rompu une obligation internationale; l'interprétation d'une sentence portée par la cour ”. On propose que les séances du tribunal soient publiques. Au cas où les juges se diviseraient en deux groupes égaux, le vote du président sera décisif. Le français sera la langue officielle de la cour. Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette dernière disposition.

* * *

Ce projet de cour internationale inspire à un collaborateur des *Etudes* de Paris quelques commentaires que nous tenons à signaler. Dans la livraison du 5 août de cette importante publication, Yves de la Brière publie un article au sujet de l'encyclique *Pacem Dei*, “ le message romain de la paix internationale ”. L'espace nous manque pour analyser toute cette belle étude. Nous devons nous borner à la partie où le docte écrivain met en lumière les paroles du Souverain Pontife relativement à la paix internationale et à la société des nations. Dans ce passage de l'encyclique, Benoît XV décrit la coopération de la hiérarchie catholique à l'oeuvre de pacification que menaceront inévitablement tant de causes humaines de discorde. Et il fait cette solennelle déclaration: “ Aux nations, unies dans une ligue fondée sur la loi chrétienne, l'Eglise sera fidèle à prêter son concours actif et

empressé pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. Aussi bien elle est le modèle le plus achevé de la société universelle, et elle dispose, de par son organisation même et ses institutions, d'une merveilleuse influence pour rapprocher les hommes, en vue non seulement de leur salut éternel, mais même de leur prospérité matérielle. Car elle leur enseigne à user des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels." Après avoir cité ce passage de la lettre pontificale, Yves de la Brière fait observer que " tout désigne la grande société religieuse dont le Pontife de Rome est le suprême pasteur en ce monde pour apporter une collaboration de première importance à la difficile et périlleuse entreprise d'organiser juridiquement la paix entre les nations." Il s'écrie: " Vraiment, la seule internationale qui tienne est bien le catholicisme." On le comprend de plus en plus parmi les hommes d'Etat dignes de ce nom. A la réunion du conseil de la ligue des nations à Rome, durant le mois de mai dernier, un homme politique anglais et protestant, M. Balfour, délégué de la Grande-Bretagne, proposa spontanément à ses collègues la participation pontificale. " Son argument était tiré de l'énormité des obstacles qui s'opposent en tout pays à l'oeuvre pacificatrice de la société des nations, et il concluait à bon droit qu'on ne pouvait négliger de gaieté de coeur un concours aussi profondément sincère et désintéressé, un concours d'aussi haute valeur morale, que celui du Pontife romain. La suggestion fut écartée par le représentant de l'Italie, M. Nitti, et le représentant de la France, M. Léon Bourgeois, pour des motifs qu'il est aisé de comprendre et qu'il serait honteux d'avouer."

Cependant la question est maintenant posée. N'incombe-t-il pas aux dirigeants de l'opinion catholique universelle de faire en sorte que la revendication des droits du Saint-Siège et de sa collaboration future à l'organisation juridique internationale ne tombe pas dans l'oubli ?

Mais l'écrivain des *Etudes* se pose cette question : " Sous quelle forme pourrait-on concevoir la participation du Saint-Siège à la société des nations ? " Et il fait ces observations qui nous paraissent d'une justesse frappante : " Dans l'assemblée générale des puissances participantes dans le conseil directeur, composé de quelques membres de droit et de quelques membres élus par l'assemblée générale, la présence d'une délégation du Saint-Siège serait évidemment utile au prestige moral de la société des nations. Néanmoins, la papauté pourrait éprouver quelque gêne et quelque dommage à se trouver moralement et juridiquement solidaire des combinaisons politiques, des requêtes financières ou militaires, des mesures répressives ou coercitives, qui devront être, en certains cas, adoptées par l'assemblée générale ou le conseil directeur. Telle ou telle mesure conviendrait mal à des hommes d'Eglise, pour plusieurs raisons faciles à entrevoir, et notamment *propter defectum lenitatis* "...

Nous serait-il permis de rappeler que nous avons, ici même, opiné dans le même sens, il y a quelques mois ? Voici maintenant que la constitution du tribunal international apporte une solution à cette difficulté. " Ne serait-ce pas à la cour de justice que les délégués pontificaux trouveraient leur place la plus naturelle ? écrit Yves de la Brière. Les attributions dévolues par ce texte à la cour permanente se répartiraient normalement en trois catégories, qui répondraient à la compétence de trois chambres, ou commissions distinctes : juger et punir les transgressions criminelles du droit des gens, résoudre par voie d'arbitrage les conflits internationaux déferés à la cour des avis consultatifs sur les questions de principe et l'interprétation des règles ou des lois internationales. Evidemment, la participation des représentants du pape à l'oeuvre de justice répressive contre les puissances violatrices du droit se heurterait aux mêmes objections que la

collaboration aux travaux du conseil ou de l'assemblée générale, *propter defectum lenitatis*. Mais l'arbitrage international, et, plus encore, la détermination doctrinale ou l'interprétation équitable des principes juridiques dans les cas litigieux, voilà qui répond d'une manière singulièrement heureuse au caractère distinctif de la haute magistrature morale du Saint-Siège de Rome parmi les puissances souveraines. Pourquoi donc la société des nations ne convierait-elle pas le Pontife romain à se faire représenter par des délégués officiels dans la cour permanente de justice internationale ? Pourquoi donc les délégués pontificaux ne siègeraient-ils pas dans la chambre ou la commission ayant à donner des avis sur les questions de doctrine et de principe ? Pourquoi, enfin, le représentant du pape, en raison du rôle pacificateur, qui appartient tout spécialement au Saint-Siège et le place au-dessus des concurrences politiques des Etats, ne présiderait-il pas de droit les chambres ou commissions auxquelles il participerait dans la cour permanente de justice internationale ? Partout, en effet, où est accrédité un nonce apostolique, n'est-ce pas lui déjà qui, pour le même motif, est toujours le doyen-né du corps diplomatique ? En faveur d'un tel mode de participation du Saint-Siège à la société des nations, les bons arguments surabondent. Nous défions qui que ce soit d'alléguer à l'encontre la moindre raison avouable. Voilà sous quelle forme moderne nous croyons concevable la réalisation du vœu que Joseph de Maistre exprimait noblement au treizième chapitre du second livre *Du Pape* : " J'oserais croire que le titre de *médiateur-né* (entre les princes chrétiens), accordé au Souverain Pontife, serait de tous les titres le plus naturel, le plus magnifique et le plus sacré. Je n'imagine rien de plus beau que ses envoyés au milieu de ces grands congrès, demandant la paix sans avoir fait la guerre, n'ayant à prononcer ni le mot d'*acquisition* ni le mot de *restitution*, par rapport au

père commun, et ne parlant que pour la justice, l'humanité et la religion: *Fiat! Fiat!*”

C'est du fond du coeur que nous faisons écho à ce *Fiat* du grand penseur catholique. Puisse le voeu émis par l'éminent collaborateur des *Etudes* s'accomplir!

* * *

Nous aurions voulu parler d'un incident qui s'est produit à une séance, la dernière, croyons-nous, de l'association du Barreau canadien, qui a siégé à Ottawa au commencement de septembre. Mais nous ne saurions le faire sans étendre indûment les limites de cette chronique. Nous y reviendrons probablement le mois prochain. Qu'il nous suffise de dire immédiatement ce dont il s'agit. On a adopté *in extremis* une résolution par laquelle “ l'association du Barreau canadien affirme qu'il est expédient qu'une loi générale applicable, autant que faire se pourra, à travers tout le Canada, sur les sujets du mariage et du divorce, soit adoptée à une date très prochaine par le parlement du Canada ”. Nous voulons croire que cette résolution a été escamotée. Mais elle est là, et elle appelle la réprobation énergique de tous ceux qui croient que le divorce est une institution néfaste, contraire à la doctrine chrétienne et subversive de l'ordre social.

Thomas CHAPPAIS.

Saint-Denis, 27 septembre 1920.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LOURDES INTIME, par Ch. Sauvé, s. s. — Chez Gigord, à Paris.

Ce volume traite un point de vue de Lourdes qui n'a pas encore été — que nous sachions — exposé *ex professo*. Il étudie la ravissante idée dogmatique de notre divine amitié avec la très sainte Vierge. L'intimité entre Marie et Bernadette, type de son intimité avec notre âme : voilà le fond des évènements de Lourdes, voilà Lourdes intime. L'ouvrage commence par développer cette idée en elle-même (charmes, possibilité, but, degrés, actes, application spéciale à Bernadette). C'est sa caractéristique fondamentale. Il développe ensuite les caractéristiques les plus importantes. — Si l'on connaît l'histoire des évènements de Lourdes, on ne sait pas toujours les utiliser pour la vie chrétienne. C'est ce que ce livre fera bien comprendre. Signalons parmi les méditations de choix que renferme ce livre celle sur la pénitence et les vues sur le monde surnaturel. — Voilà un livre qui ravira les âmes d'élite.

* * *

THEORIE DES BELLES-LETTRES (4e édition). — Paris, chez Téqui (82, rue Bonaparte), et à Montréal, chez Granger — (12 francs 65) — 1920.

Voici un beau et bon livre, que nous voudrions voir lire par tous les jeunes gens qui ont achevé leurs études classiques. Les maîtres eux-mêmes y trouveront de précieuses directions. C'est solide, philosophique, plein de bon sens et d'esprit chrétien, et par-dessus le marché d'une lecture agréable. Quelques chapitres, en particulier, ont une réelle envergure, et, tout l'ouvrage l'intérêt d'une oeuvre sérieusement pensée par une belle et haute intelligence, et consciencieusement élaborée par un maître en la matière. La librairie Téqui doit être félicitée d'en avoir donné une nouvelle édition. — (*Echo de Saint-Maurice*).

* * *

A JESUS-HOSTIE, par M. l'abbé Pierre Fernessolle, Paris, chez Gigord, (5, rue Casseté), 1920.

L'Eucharistie, mémorial de la dernière Cène, sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ au banquet divin, miracle reproduit tous les jours sur nos autels, est l'acte le plus grand de la religion catholique. O

fidèle, qui que vous soyez, quels qu'aient été vos péchés, quel que soit votre dévouement, quelles que soient vos peines, approchez-vous de la table sainte, agenouillez-vous... Et lorsque ce viatique, richesse de l'âme, sera descendu dans votre cœur faible et triste, vous deviendrez fort et joyeux. " Jésus, sous les voiles, de l'hostie, je vous adore... " Ainsi commence ce petit livre qui est comme un poème sacré de l'Eucharistie. Il invite, il échauffe, il exalte, il conduit aux sommets de la béatitude chrétienne.

* * *

VIE DE SAINTE JEANNE D'ARC, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans,
3 francs. — A Paris, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, 1920.

Pour la première fois ce titre se présente en librairie. L'oeuvre est de Mgr Touchet, évêque d'Orléans. L'auteur a présidé, vingt-cinq années durant, les procès qui ont abouti à la canonisation. Il fut donc merveilleusement placé pour traiter ce sujet. Le point de vue auquel se place l'auteur est plus nettement hagiographique que pour *La sainte de la patrie*. L'énoncé des divisions du livre en précisera les caractères et en indiquera l'intérêt:—*L'annonce prophétique de la sainte et sa naissance*;—*L'initiation de la sainte*;—*Les mois triomphaux de la sainte*;—*Les mois crucifiés de la sainte*;—*La mort de la sainte*.—En chacune de ces étapes, l'auteur, comme dans un dyptique, fait l'histoire de Jeanne et montre comment y éclate sa sainteté. Théologien, canoniste, historien, Mgr Touchet a vu tous les problèmes que soulève cette carrière unique en sa brièveté et en ses résultats et il les a résolus fermement. Orateur, il a fourni sans le vouloir ou en le voulant d'excellents thèmes de prédication aux ecclésiastiques qui vont être si souvent appelés durant cette année de la canonisation à célébrer la sainte héroïne.

* * *